



2026

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF

Commission : finances et contrôle de gestion

Service : FINANCES

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGETS PRIMITIFS 2026

PREAMBULE

Les projets de budgets primitifs 2026 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'exercice. Ils ont été précédés par le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 17 novembre 2025, rapport de présentation mis en ligne sur le site internet de l'agglomération et seront suivis de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour des prochains conseils communautaires.

Les documents budgétaires « officiels », transmis à l'ensemble des membres du conseil communautaire, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions M57 et M4. Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et à commenter les données issues de ces documents budgétaires.

S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place au service des finances de l'agglomération (locaux au 3^e étage de l'hôtel de ville de Beauvais),
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande par courriel à formuler à l'adresse finances@beauvaisis.fr,
- envoi par courrier postal sur demande écrite moyennant le coût de reproduction du document demandé.

Pour ce qui concerne les élus communautaires, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil communautaire qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L. 2121-12 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article R. 2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de l'agglomération du Beauvaisis

(1)

SOMMAIRE

CONSOLIDATION DES BUDGETS	7
I – LE BUDGET PRINCIPAL.....	8
A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
1 - <i>Les recettes de fonctionnement</i>	<i>8</i>
2 – <i>Les Dépenses de fonctionnement.....</i>	<i>16</i>
B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	25
1- <i>Les Ressources d'investissement.....</i>	<i>25</i>
2- <i>Les emplois d'investissement.....</i>	<i>26</i>
C- L'EQUILIBRE FINANCIER ET LES RATIOS	34
II – LES AUTRES SERVICES PUBLICS ADMINISTRATIFS ERIGES EN BUDGET ANNEXE.....	37
A- LE BUDGET DECHETS	37
1- <i>Les recettes</i>	<i>37</i>
2- <i>Les DEPENSES.....</i>	<i>38</i>
B - LES BUDGETS ANNEXES DE ZONE	39
1 – <i>La zone DE BEAUVAIS TILLE – NOVAPARC</i>	<i>40</i>
2 - <i>La zone d'ACTIVITES TECHNOLOGIQUE -AGROPARC.....</i>	<i>40</i>
3 - <i>La zone DE SAINT MATHURIN.....</i>	<i>41</i>
4 – <i>Les zones d'activites transferees.....</i>	<i>41</i>
III – LES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	42
A- LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	42
1- <i>Les recettes</i>	<i>42</i>
2- <i>Les DEPENSES.....</i>	<i>44</i>
B – LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC).....	48
C- LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	48
1. <i>Les recettes</i>	<i>48</i>
2. <i>Les dépenses</i>	<i>50</i>
D- LE BUDGET ANNEXE MOBILITES TRANSPORTS	52
1 - <i>Les recettes</i>	<i>52</i>
2 - <i>Les dépenses</i>	<i>53</i>
E- LA STATION GAZ NATUREL POUR VEHICULES (GNV)	54
IV – VUE CONSOLIDEE DE LA DETTE	55

REPARTITION SUR 100 EUROS DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS PRIMITIFS (Fonctionnement + Investissement)

Répartition des dépenses

BP 2025 **BP 2026**

Environnement

24,64 € **27,30 €**

Reversement de fiscalité

15,72 € **16,60 €**

Transport

11,13 € **12,15 €**

Culture

13,61 € **9,18 €**

Economie - Commerce - Tourisme

8,78 € **9,13 €**

Aménagement & Habitat

8,47 € **7,55 €**

Sport

6,79 € **6,91 €**

Dette

4,60 € **5,15 €**

Sécurité

4,94 € **4,56 €**

Enseignement

0,96 € **0,83 €**

Santé & Action sociale

0,37 € **0,65 €**

Répartition des recettes

BP 2025 **BP 2026**

Impôts et taxes

51,45 € **53,90 €**

Etat (2)

18,49 € **18,10 €**

Emprunts

15,13 € **12,92 €**

Usagers

3,70 € **4,62 €**

Communes membres

3,74 € **3,44 €**

Cessions

0,84 € **3,09 €**

Région

2,37 € **1,75 €**

Autres subventions

1,93 € **1,43 €**

Divers

1,60 € **0,58 €**

Département

0,75 € **0,18 €**



BP 2026 - REPARTITION SUR 100 EUROS DES DEPENSES FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Reversement de fiscalité 22,59 €		Environnement 41,66 €
Environnement 21,51 €		Dette 16,29 €
Transport 13,98 €		Aménagement & Habitat 15,77 €
Economie - Commerce - Tourisme 10,35 €		Transport 7,80 €
Culture 10,22 €		Culture 6,72 €
Sport 8,07 €		Economie - Commerce - Tourisme 6,21 €
Sécurité 6,45 €		Sport 4,13 €
Aménagement & Habitat 4,20 €		Santé & Action sociale 1,42 €
Enseignement 1,16 €		autres 0,02 €
Dette 1,13 €		
Santé & Action sociale 0,33 €		

	Fonctionnement		Investissement		Total		
	2025	2026	2025	2026	2025	2026	VAR°
TOTAL	123 224 362	129 609 923	57 072 099	47 592 677	180 296 461	177 202 600	-2%
Budget Principal	82 306 724	82 938 481	27 669 257	22 481 542	109 975 981	105 420 023	-4%
Déchets	14 211 784	13 989 615	799 750	815 000	15 011 534	14 804 615	-1%
Zone Beauvais-Tillé	3 136 351	5 914 000	2 473 089	3 060 000	5 609 440	8 974 000	60%
Zone d'Activités Technologique	16 756	16 060	16 751	16 060	33 507	32 120	-4%
Zac Saint Mathurin	694 000	1 129 600	347 000	564 800	1 041 000	1 694 400	63%
ZA Transférées	40 000	1 362 710	20 000	681 355	60 000	2 044 065	3307%
Assainissement	8 049 169	8 443 395	12 701 057	13 164 250	20 750 226	21 607 645	4%
Eau potable	2 090 000	2 181 000	4 865 973	4 299 050	6 955 973	6 480 050	-7%
SPANC	116 844	127 275	-	-	116 844	127 275	9%
Transports	12 970 076	12 304 783	3 166 045	2 393 620	16 136 121	14 698 403	-9%
GNV	1 022 662	1 203 004	115 311	117 000	1 137 973	1 320 004	16%

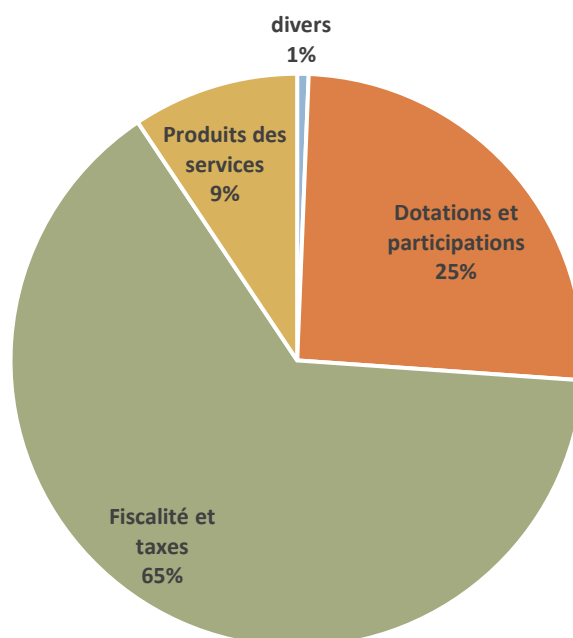
A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation
013	Atténuation de charges	70 000	138 500	176 000	27,08%
70	Produits des services	5 995 751	7 560 470	7 400 873	-2,11%
73	Impôts et taxes	34 645 951	33 572 369	33 927 284	1,06%
731	Fiscalité locale	15 591 224	16 698 686	16 918 759	1,32%
74	Dotations et participations	19 913 839	19 951 462	20 073 705	0,61%
75	Autres produits de gestion courante	491 916	624 237	331 860	-46,84%
77	Produites spécifiques	14 000	0	0	-
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 976 198	3 761 000	4 110 000	9,28%
	Total recettes de fonctionnement	78 698 879	82 306 724	82 938 481	0,77%

Les recettes de fonctionnement sont estimées stables par rapport à 2025.

La structure des recettes réelles de fonctionnement en 2026 est la suivante :



Ces chapitres présentent une hausse de 1.14% par rapport à 2025 (+574 k€) et représentent 61.6 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les impôts et taxes (73) : 33 927 284 € (+1.06%)

Les impôts et taxes sont estimés à 33.927 M€ pour 2026, soit une hausse de 1% par rapport au BP 2025.

Il s'agit des recettes fiscales provenant d'un reversement de la part de l'Etat et des autres collectivités :

- ▶ La fiscalité reversée provenant de fonds : Le FPIC (1 053 000 €) et le FNGIR (9 442 477 €) sont stables depuis plusieurs années. Il n'est donc pas prévu de variation en 2026. Pour le FPIC, la CAB est à la fois contributrice et bénéficiaire de cet impôt.
- ▶ Les recettes issues des autres communes membres : Il s'agit des attributions de compensation dans le cadre des transferts de compétences. Ce montant reste stable à 286 817 €
- ▶ Dilico : en 2025, un nouveau dispositif de contribution au redressement des comptes publics a été mis en place consistant à prélever 2% des recettes de fonctionnement de la CAB, soit 975 k€. Ce montant est destiné à être reversé à hauteur de 90% sur 3 ans dès 2026, soit un montant de 294 k€ par an à compter de 2026.
- ▶ Les fractions de TVA compensant la suppression de la TH (14 278 539€) et de la CVAE (8 572 451€) : pour rappel, en contrepartie de la suppression de ces deux impôts, la CAB perçoit une partie de la fraction de TVA nationale dont le montant évolue selon la croissance nationale. Le PLF 2026 du gouvernement Lecornu 2 prévoit que la croissance réelle soit minorée de l'inflation sans que cela puisse rendre le taux négatif. Sachant que les encaissements de TVA depuis le début d'année 2025 par l'Etat sont en décélération de -1,1%, et que le taux d'évolution ne peut être négatif, le montant reversé devrait donc être identique à 2025 ajusté des régularisations 2024 perçues. Il n'est donc prévu qu'une hausse de 0.3% de cette recette, ce qui équivaut à la 2^{ème} année consécutive de stabilité alors qu'elle représente 45% des recettes fiscales de la CAB et 28% des recettes totales réelles de fonctionnement.

La hausse des impôts et taxes ne provient donc que du reversement d'un tiers du DILICO prélevé en 2025 et de la régularisation des fractions de TVA de 2024.

La fiscalité locale (731) : 16 918 759 € (+1.32%)

La fiscalité directe regroupe les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, la CFE, les rôles complémentaires et supplémentaires : les valeurs locatives servant de base au calcul du produit fiscal

évoluent du niveau de l'inflation, soit 1% par rapport à l'an dernier. Conformément aux engagements politiques, les taux de fiscalité n'augmenteront pas en 2026.

- ▶ **Les contributions directes** : 13 071 207 € (-0.38% / BP 2025) se composent de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) à 85%, de la taxe sur le foncier bâti et non bâti à 10%, et de la taxe d'habitation sur les résidences hors résidences principales à 5%. La hausse de cette catégorie d'impôt par rapport à 2025 provient uniquement de l'augmentation de 1% des valeurs locatives cadastrales prévue pour 2025 au niveau national et appliquée aux bases prévisionnelles de 2025.
- ▶ **Les rôles supplémentaires des contributions directes** : 250 000€ (+150 000€ / 2025). Il s'agit des régularisations de fiscalité au titre des exercices antérieurs. L'évaluation de 2026 correspond à la moyenne des 5 dernières années
- ▶ **La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)** : 2 100 000€ (-4.5%/BP 2025). Les recettes tirées de la TASCOM étant assez volatiles, il est proposé d'inscrire une prévision prudente inférieure de 4.5% / BP 2025 au regard du montant notifié en 2025.
- ▶ **L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)** : 997 552 € (+2 % / BP 2025). L'estimation proposée sur 2026 prend en compte la notification de 2024 et le dynamisme des entreprises de réseaux.
- ▶ **La taxe de séjour** : 500 000 € (+67% / BP 2025). La taxe de séjour est encaissée par la CAB et intégralement reversée à l'OTAB. Elle concourt au financement des projets touristiques du territoire et fait donc l'objet d'une contrepartie en dépenses de fonctionnement (cf. chapitre 014 article 7398). L'augmentation tient compte des montant encaissés en 2024 et 2025.

Les impôts et taxes des ménages et entreprises sont évalués pour 2026 à 39,77M€ (dont 22.85 M € de fractions de TVA mise en place pour compenser les réformes fiscales), soit une hausse de 280 000 € par rapport au budget précédent. La situation économique ainsi que la transformation d'une partie importante des impôts en dotations et compensations ont un impact fortement négatif sur la dynamique de nos recettes.

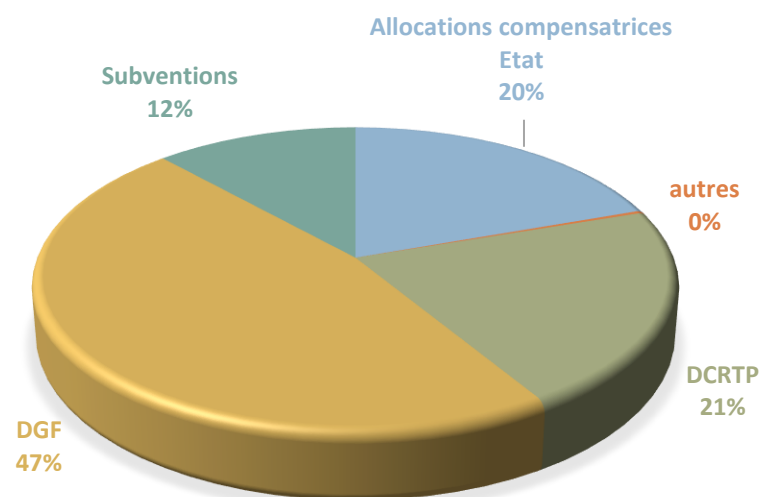
A ces impôts directs, s'ajoutent d'autres ressources fiscales telles que le FPIC et le FNGIR qui ne varient pas par rapport au budget précédent et le reversement d'un tiers du Dilico 2025 permettant d'accroître de 294 000 € les recettes fiscales.

	2025	2026		Ecart
CFE-TF et THRS (chap 731)	13 120 694	13 071 207	- 49 487	- 73 k€ de baisse de taxe d'habitation sur les résidences secondaires du fait de bases prévisionnelles 2025 moins élevées + 38 k€ de CFE Montant CFE 2026 : 11,11 M€
Fractions de TVA (chap.73)	22 790 075	22 850 990	60 915	Régularisations 2024 perçues en 2025 => reconduction des montants perçus en 2025
TOTAL contributions directes	35 910 769	35 922 197	11 428	0,03%
TASCOM (chap. 731)	2 200 000	2 100 000	- 100 000	Montant notifié 2025
IFER (chap. 731)	977 992	997 552	19 560	Montant notifié + dynamisme des entreprises de réseaux
Rôles supplémentaires (chap. 731)	100 000	250 000	150 000	Moyenne des 5 dernières années
Taxe de séjour (chap. 731)	300 000	500 000	200 000	Moyenne des 2 dernières années
TOTAL Autres impôts économiques (chap. 731)	3 577 992	3 847 552	269 560	7,53%
Attributions de compensation (chap 73)	286 817	286 817	-	Pas d'évolution
FNGIR (chap 73)	9 442 477	9 442 477	-	Montant figé dans le temps. Il correspond au dispositif de neutralisation des effets de la réforme de la taxe professionnelle de 2010
FPIC (chap 73)	1 053 000	1 053 000	-	Montant identique au BP 2025
Reversement Dilico 2025		294 000	294 000	Reversement d'un tiers du Dilico 2025
TOTAL IMPOTS ET TAXES	10 782 294	11 076 294	-	2,73%
TOTAL	50 271 055	50 846 043	280 988	1,14%

1.2 CHAPITRE 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 20 073 705 € (+122 K€ ; +0.61%)

Ce chapitre budgétaire représente 25% des recettes réelles de fonctionnement et demeure stable par rapport à 2025.

Il se structure ainsi :



1.2.1 - LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT COMMUNAUTAIRE (D.G.F.) – ARTICLES 74112XX (9 4334 453 € : - 218 K€ ; -2.26%)

Cette dotation comporte deux parties, la dotation d'intercommunalité, elle-même composée d'une dotation de base et d'une dotation de péréquation, et la dotation de compensation composée d'une part « compensations part salaires » (CPS) et d'une part relative aux baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle intervenues entre 1998 et 2001 (DCTP).

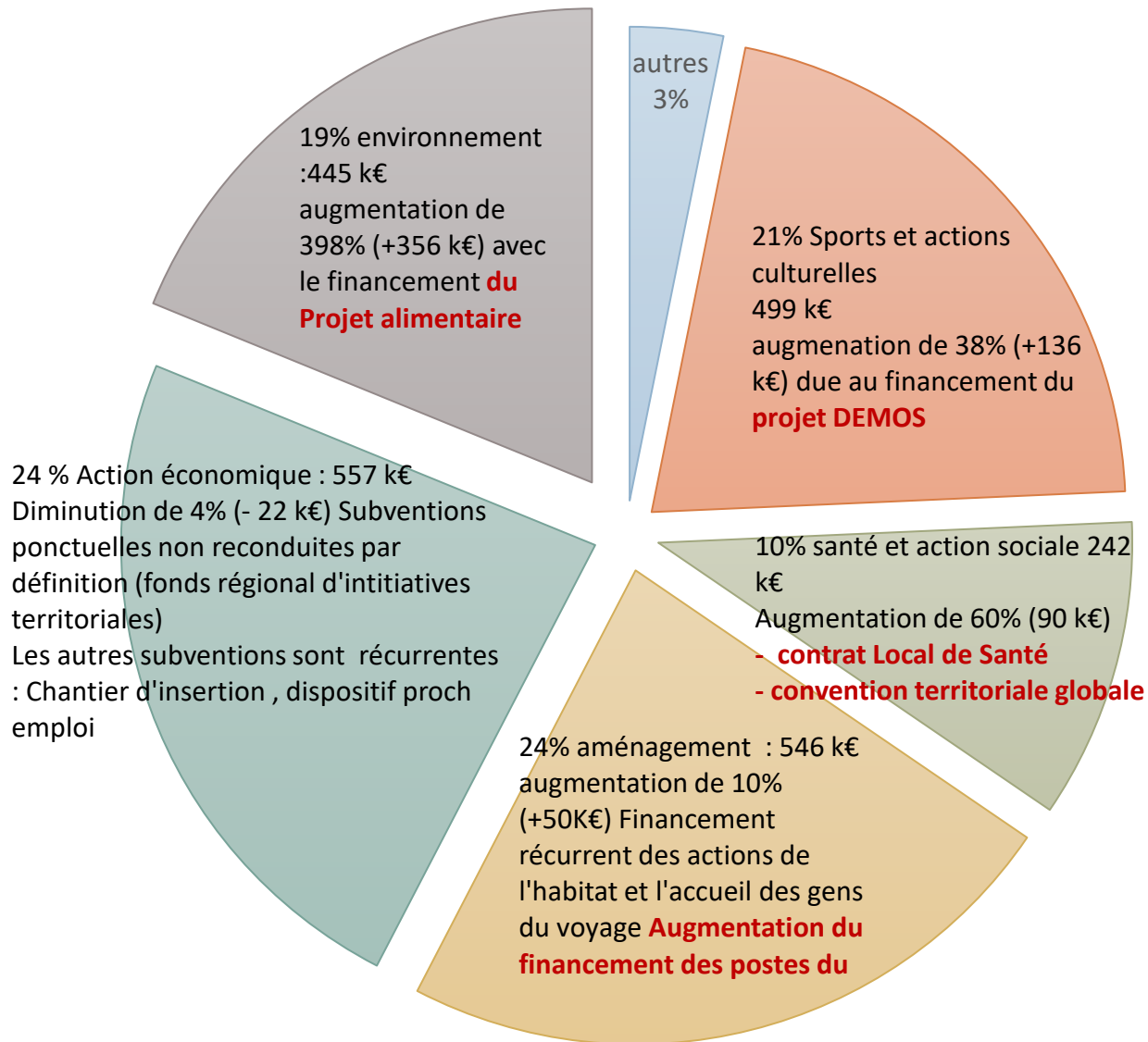
L'hypothèse retenue pour 2026 est une diminution de 218 k€ par rapport à 2025 (-2.26%). En effet :

- ▶ La dotation d'intercommunalité (1 255 402€, +10%) devrait enregistrer une hausse de 114k€ / BP 2025. Au-delà des PLF, avec la réforme de 2019 tenant compte désormais du revenu par habitant, la dotation d'intercommunalité revenant à la CAB devrait s'établir naturellement à 1.7 M€. Elle progresse ainsi de 10% chaque année jusqu'à atteindre ce plafond.
- ▶ En revanche, la dotation de compensation (8 179 051€) baisse chaque année pour financer en partie la hausse de la dotation d'intercommunalité. Au niveau national, pour 2026, le montant de cette dotation est proposé à la baisse de 4 %, ce qui se traduit par une diminution de 332 k€ par rapport au BP 2025.

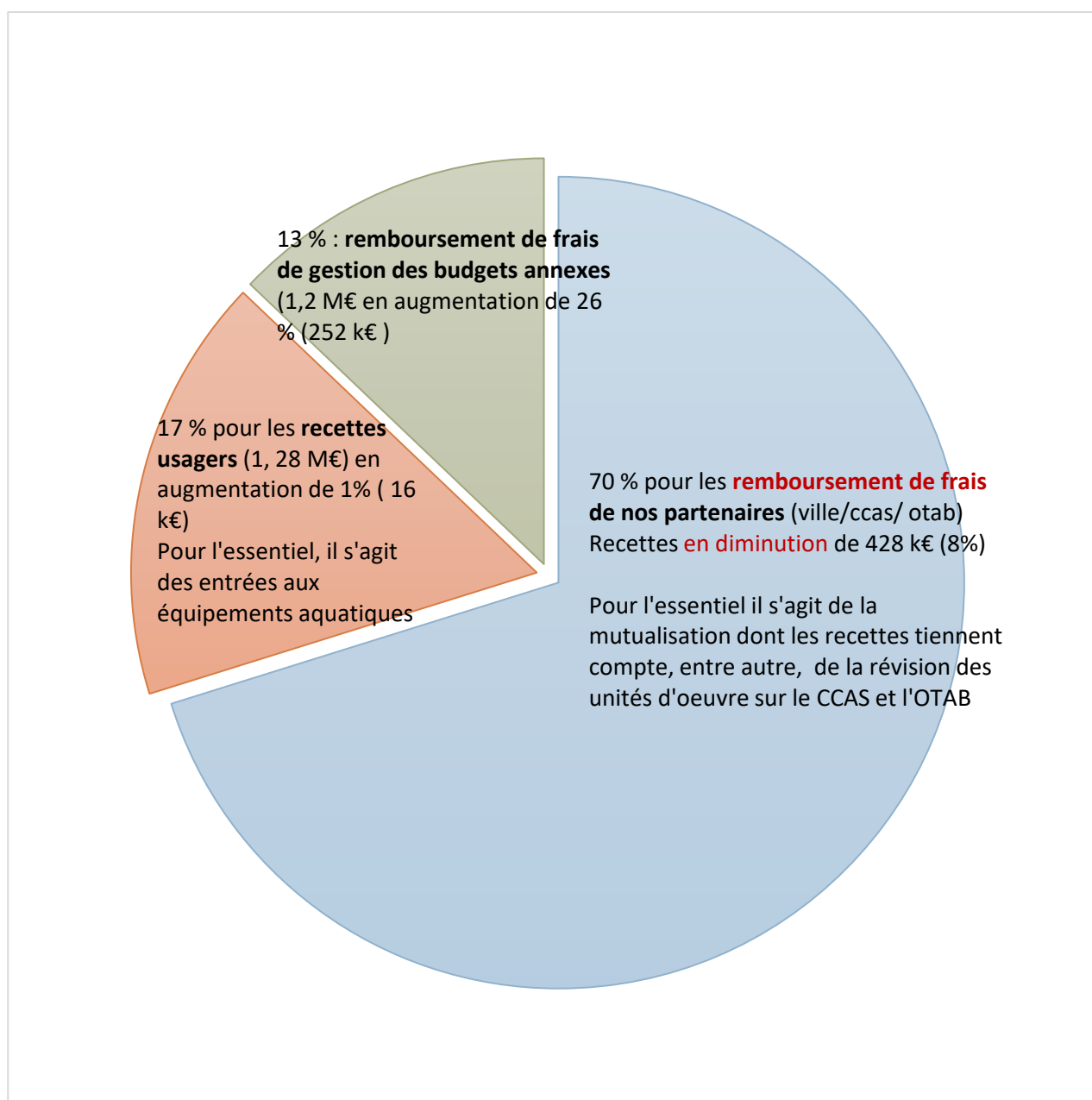
Comme indiqué dans le paragraphe sur les impôts et taxes, ces dotations servent à compenser les réformes fiscales ainsi que les différentes mesures prises par l'Etat.

- ▶ Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : 4 284 861 €. Cette dotation est une variable d'ajustement dont le gouvernement se sert pour réduire ses dépenses. Connaissant la situation financière et budgétaire de la France, il semble évident que ces variables subiront encore une baisse en 2026. Il est ainsi proposé une diminution de 7.5% de la DCRTP par rapport au BP 2025, soit 348 k€ de dotation en moins en 2026. Il convient de noter qu'un prélèvement annuel de 500 M€ de ces variables d'ajustement (480 M€ en 2025) à compter de 2027 aboutirait à une disparition complète de ces variables d'ajustement en 5 ans (2031).
- ▶ Allocations compensatrices des exonérations de 50% des valeurs locatives des entreprises industrielles : 3 808 327 € (+1%). Ces allocations évoluent de la même manière que les bases des taxes foncières et CFE, soit, selon l'inflation (+1%).
- ▶ Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) : 13 000 €, reconduction à l'identique de 2025.
- ▶ Compensation au titre des exonérations de taxe foncière : 119 731 € (+ 1% par rapport à 2025)

Répartition 2026 des participations par domaines d'activités



1.3 CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES (7 400 873 € : - 159 597 € /-2%)



1.4 CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (331 860 € : - 292 377 € / -47%)

Les recettes de ce chapitre proviennent essentiellement des revenus des immeubles pour 293 860 € : + 17 k€. Les plus grosses recettes de loyers proviennent de Startlab et de la MSIH (location à la ville de Beauvais).

La diminution s'explique par une recette perçue en 2025. La ville de Beauvais avait alors reversé l'indemnité touchée pour le réseau de chaleur, compétence transférée à l'Agglo.

1.5 CHAPITRE 013 – ATTENUATION DE CHARGES (176 000 €)

Il s'agit principalement des remboursements sur rémunération du personnel qui présentent une réalisation aléatoire d'une année sur l'autre. Nous la prévoyons en augmentation de 37 500 € compte tenu des réalisés des années passées.

1.6 CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4 110 000 €)

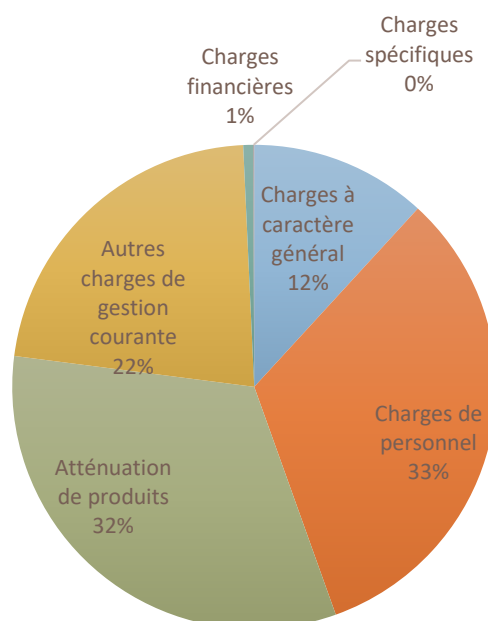
Ce chapitre retrace les opérations de reprises de subventions d'investissement liées au financement des équipements dits « transférables » ainsi que la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement.

2 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

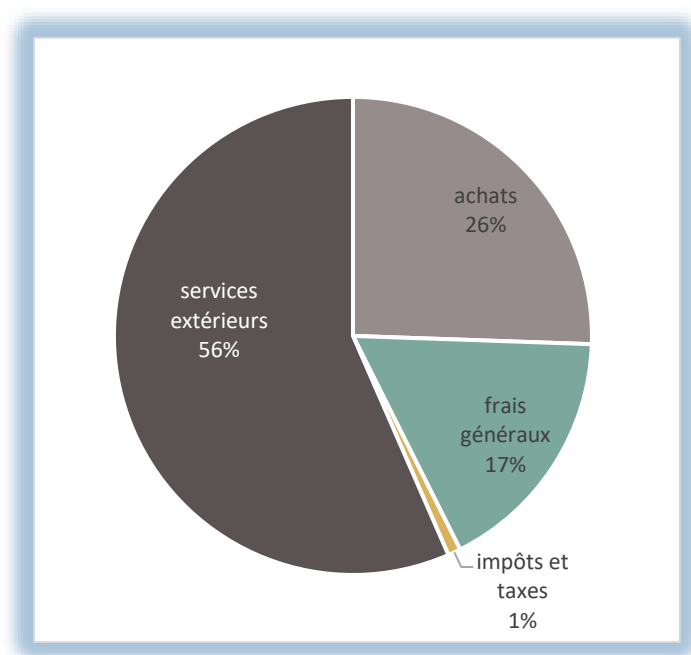
chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation
011	Charges à caractère général	9 909 783	9 075 625	8 656 505	-4,62%
012	Charges de personnel	20 718 538	23 325 748	23 953 851	2,69%
014	Atténuation de produits	23 337 796	23 361 715	23 808 993	1,91%
65	Autres charges de gestion courante	15 128 711	16 895 829	16 285 158	-3,61%
66	Charges financières	621 096	494 450	483 000	-89,89%
67	Charges spécifiques	16 100	51 700	50 000	-
023	Virement à la section d'investissement	3 798 693	3 101 657	3 200 974	3,20%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	5 168 162	6 000 000	6 500 000	8,33%
	Total dépenses de fonctionnement	78 698 879	82 306 724	82 938 481	0,77%

2.1 PRESENTATION PAR NATURE

BP 2026 Dépenses réelles de fonctionnement



2.1. CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL : 8 656 505 € (- 419 120 € ; -4.62 %)



- Les dépenses de services extérieurs (61xx) avec un total de 4,9 M€, représentent 56% des charges à caractère général. Elles sont stables par rapport à 2025. On note en particulier que :

- Avec 2 M€, l'entretien et la maintenance de nos équipements (art 615xx) est la plus grosse part de ces dépenses (essentiellement les contrats d'entretien des installations de chauffage pour un montant total de 1,48 M€). Ces dépenses enregistrent une augmentation de 8% par rapport à 2025 (+ 154 €) expliquée par :
 - ✓ L'augmentation de l'entretien des réseaux d'eaux pluviales de + 98 K€ qui passent à 502 000 € en 2026. Ces crédits sont votés en autorisation d'engagements et crédits de paiements. Ces derniers sont inscrits en fonction des paiements estimés en 2026
 - ✓ Les mises à jour et la maintenance de nos logiciels métiers acquis qui augmentent de 59K€.
- Les prestations de services (articles 611) atteignent 2 M€ en augmentation de 4% (+77 k €). Les deux plus importantes prestations sont celles de la gestion des aires des gens du voyage (325 000 €) et du suivi/animation pour l'habitat (255 000 €).
- ▶ Les achats de fournitures et autres matériels (606xx) diminuent de 351 310 € et atteignent un total de 2 211 995 €. Ils sont principalement composés des fluides (6061X) avec 1,65 M€. Compte tenu des consommations 2024 et 2025, ces crédits peuvent être diminués de 18% (- 353 000 €)
- ▶ Les frais généraux représentent 17% des charges générales et sont en diminution de 4% (- 59 k€) avec un total de 1,47M€. Ils englobent les frais de ménage, gardiennage, affranchissement, télécommunication, assurance, communication, évènementiel.
- ▶ Les impôts et taxes représentent à peine 1% des dépenses (74 678 €). Il s'agit surtout de la taxe foncière payée sur certains biens immobiliers de la collectivité.

2.2 CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL : 23 953 851 €

Ce chapitre représente 32 % des dépenses réelles de fonctionnement. La variation avec les crédits votés en 2025 est de + 2.69%.

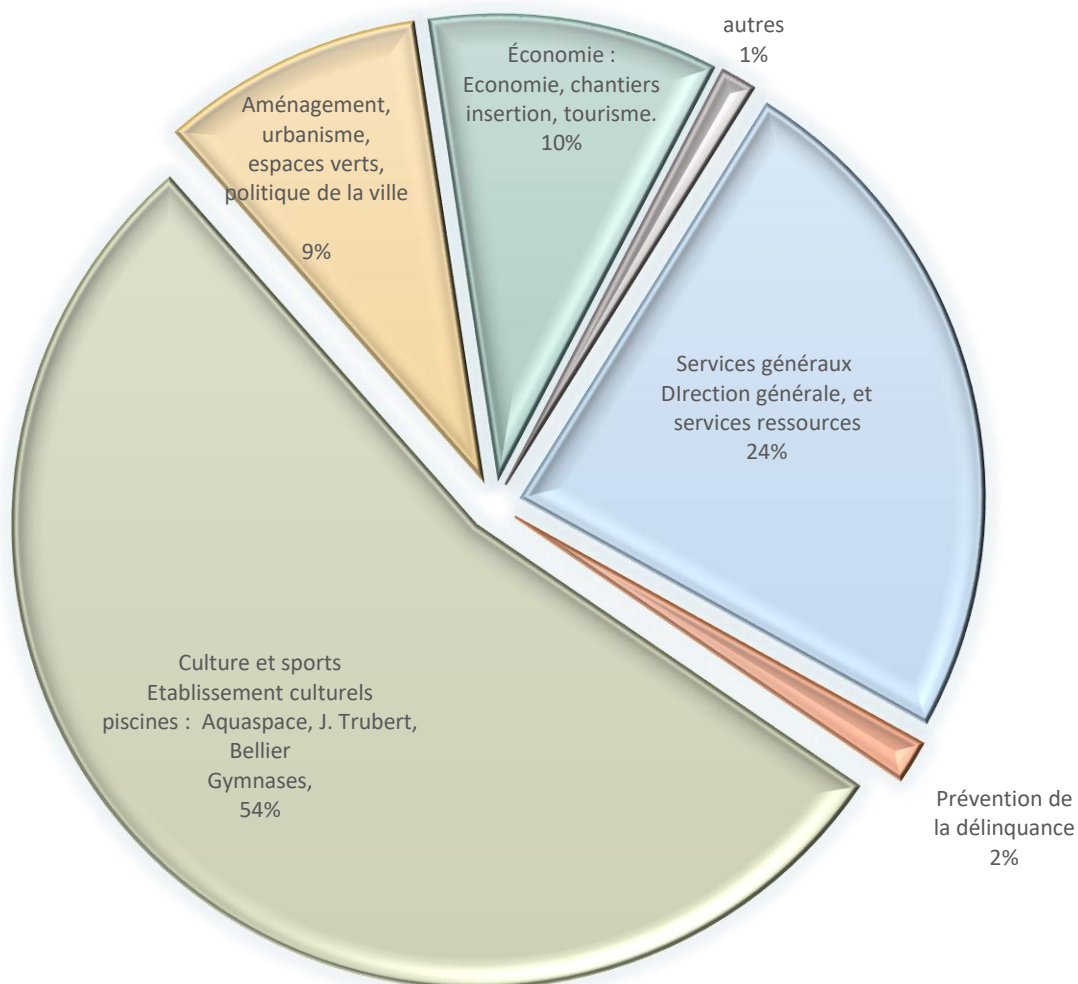
Cette variation s'explique à la fois par des éléments exogènes tels que l'augmentation de 3 points des cotisations de CNRACL (238 k€) que des éléments endogènes comme les avancements de grades et promotions, les mouvements de personnel et le lancement de la 2^{ème} phase de déprécarisation de nos agents.

Dans les charges de personnel, sont intégrés également les frais liés à la mutualisation correspondant au remboursement par la CAB de la mise à disposition d'agents d'autres collectivités intervenant pour le compte de l'agglomération. Ces frais restent stables à 2.6 M€. Inversement, la CAB perçoit des recettes pour la mise à disposition de son personnel à d'autres entités publiques dans le cadre de ces conventions

(Ville, OTAB, ...). Elles s'établissent à 4,5 M€ pour les frais de personnel. Ainsi, la recette nette de la mutualisation pour la CAB est-elle de 1,9 M€.

La présentation par domaine d'activités des charges de personnel qui suit permet de mesurer l'importance des effectifs affectés à chaque secteur d'intervention de la CAB, corrections faites des recettes de mise à disposition (4,7 M€).

Dépenses de personnel 2026- répartition corrigée des recettes de mutualisation

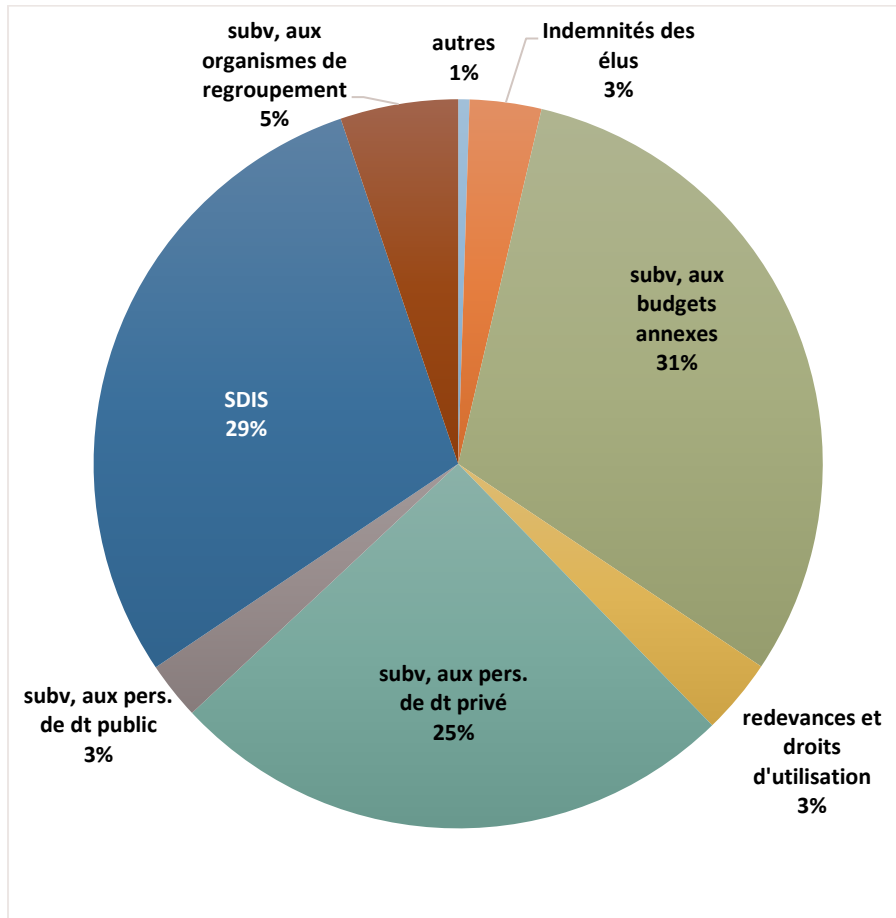


Les atténuations de produits correspondent à :

- ▶ Les attributions de compensation pour 21 034 543 €, en augmentation de 378 152 €. Cette variation provient essentiellement du transfert de la piscine Bellier. La commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'étant réunie en 2025 et le transfert ayant eu lieu en juillet 2024, les attributions de compensation en 2025 ont tenu compte de 6 mois de fonctionnement en 2024 et de 12 mois de fonctionnement en 2025. En 2026, le montant des AC est donc corrigé des 6 mois de l'année 2024. Pour rappel, le coût annuel du service public accueilli au sein de cet équipement aquatique est évalué à 736 k€ et le coût de construction qui, lui, ouvre droit au versement d'une attribution de compensation par la Ville au profit de la CAB est constaté en investissement et s'élève à 75 k€ par an.
- ▶ Le prélèvement sur les recettes ou également appelé le Dilico mis en place par la LPF 2025 était annoncé comme une mesure exceptionnelle sur 1 an. Cependant, au regard de la situation financière et budgétaire de l'Etat français mais aussi du mécanisme de reversement de ce Dilico par tiers, il est proposé de reconduire ce dispositif en 2026 pour un montant de 979 617 € correspondant à 2% des recettes réelles de fonctionnement.
- ▶ La dotation de solidarité communautaire s'établit à 794 333 €, soit une augmentation de 12 509 € en raison de l'actualisation de ce montant
- ▶ Le fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) : 450 000 € en hausse de 50 000€. Cette variation est évaluée compte tenu des notifications reçues en 2025. Pour rappel, le niveau de cette dépense dépend des ratios financiers de tous les ensembles intercommunaux au niveau national.
- ▶ Le reversement pour un montant de 500 000 € de la taxe de séjour à l'office de tourisme de l'agglomération du Beauvaisis.

A noter que pour 2026, le budget ne prévoit aucun reversement d'une partie des fractions de TVA perçues les années précédentes. En effet, jusqu'en 2024, l'Etat versait par 12ème ces fractions et s'appuyait sur des niveaux prévisionnels d'évolution de la TVA nationale, obligeant à des régularisations sur les années suivantes. La LPF de 2025 a gelé les fractions de TVA versées au niveau de 2024. Ainsi, aucune régularisation n'est attendue sur 2026.

2.4 CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 16 285 158 € : -610 671 € / -3.61 %



Les subventions aux budgets annexes couvrent la plus grosse part de ce chapitre avec 5 000 000 €. Les crédits 2026 sont évalués selon le total des crédits votés 2025 (budgets primitifs et décisions modificatives) et permettent donc une économie de 674 152 € soit :

- 5M€ de subventions à verser au budget annexe déchets
- le budget annexe transports dégage, chaque année, suffisamment d'excédent pour financer ses dépenses. Il n'est donc pas inscrit de subvention du budget principal

Bien entendu ces subventions seront revues, si besoin, au budget supplémentaire.

La contribution au service incendie des communes de la CAB représente 29% de ce chapitre (article 6553 avec 4 755 710 €), en augmentation de 2%.

Les subventions aux personnes de droit privé couvrent 25 % du chapitre et totalisent 4,1 M€. Elles sont constatées en diminution de 2 % (- 84 249 €).

Cette baisse s'explique par la diminution de la subvention à l'école des ponts qui passe de 100 000 € en 2025 (pour aider à son installation) à 15 000 € en 2026.

Les autres subventions sont principalement :

- ▶ Celle pour le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis pour 1 160 000 € montant identique à celui de 2025
- ▶ 905 000 € pour l'enseignement supérieur avec surtout 850 000 € pour l'institut UniLaSalle conformément à la convention approuvée par le conseil communautaire du 10 octobre 2024.
- ▶ Il est prévu en 2026 664 000 € pour le secteur économique avec les principaux partenaires habituels :
 - 312 000 € pour la MEF
 - 100 000 € pour ITERA
 - 64 000€ pour Oise Ouest Initiative
 - 60 000 € pour le PTCE dans la mission Economie Sociale et Solidaire (ESS)
- ▶ 446 100 € pour la prévention /sécurité
- ▶ 420 000 € dans le cadre du contrat de ville
- ▶ 138 800 € pour les fêtes d'animation locales.

Les subventions aux autres organismes publics (415 000 €), dont 99 % correspondent à la subvention attribuée à l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais (410 k€).

Les contributions aux organismes de regroupement (3 % du chapitre : 850 598 €) regroupent les cotisations au Syndicat intercommunaux (SCOT, PETR, syndicats de gestion des eaux, SMABT, bassin de Savignies). Ces contributions sont en constante augmentation avec une hausse de 10% en 2026 (+ 77 237 €).

Les redevances et droits d'accès couvrent 3 % du chapitre avec 544 820 € et une augmentation de 8% pour bénéficier des outils informatiques et notamment Microsoft 365.

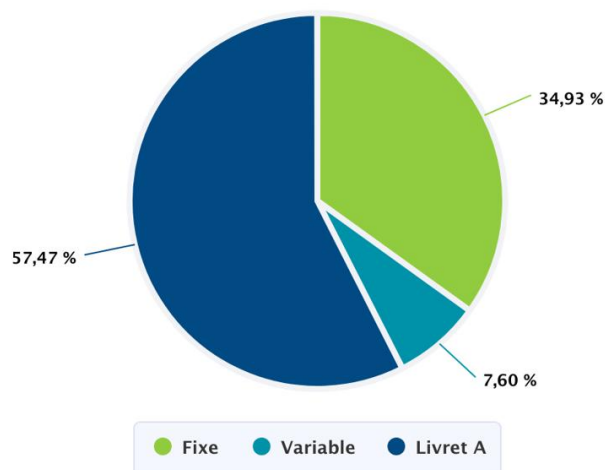
2.5 LES AUTRES CHAPITRES BUDGETAIRES DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2.5.1- CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES : ARTICLES 66111, 66112 ET 6615 : 483 000 €

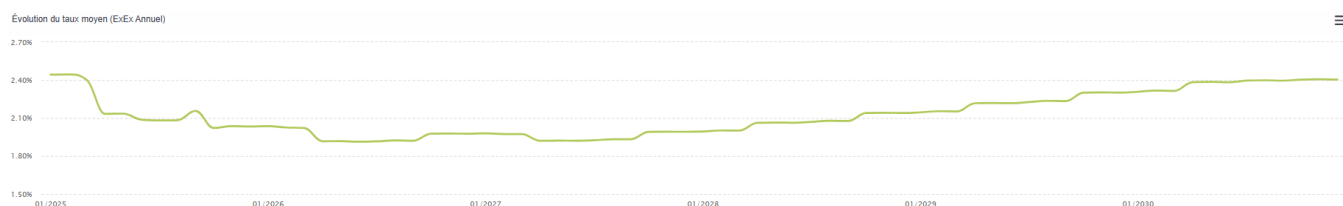
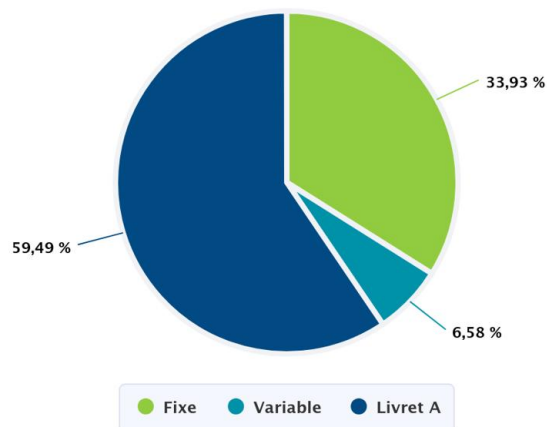
Les intérêts de la dette s'élèvent à 483 000 €. Les charges financières représentent une très faible part des dépenses réelles de fonctionnement avec moins de 1%. Elles ne devraient pas connaître de hausse importante en 2026 d'autant plus si les taux du livret A poursuivent leur baisse. Avec la baisse prévisionnelle du livret A et la prise en compte des intérêts courus non échus, elles devraient enregistrer une baisse de 2% /BP 2025.

En 2025, afin de poursuivre la réalisation de la PPI, la CAB a levé 9.1 M€ (7.345 M€ en septembre et 1.755 M€ en novembre) auprès de divers établissements bancaires afin de pouvoir profiter des taux bonifiés sur des projets environnementaux et sociétaux.

Le taux moyen au 01/01/2026 est de 2,03%. Il provient d'une structure de dette constituée à 35% des taux fixes et 65 % de taux variables (57% livret A et 8% Euribor 3 mois).



Au 31/12/2026, sur la base des anticipations de marché connues à ce jour et en l'absence de nouveaux emprunts durant l'exercice, le taux moyen s'établira à 1,97%. La structure par type de taux sera globalement constante (34% de taux fixes et 66% de taux variables dont 59% en livret A).



2.5.2 - CHAPITRE 67 – CHARGES SPECIFIQUES : 50 000 €

Il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle pour les annulations de recettes sur exercices antérieurs.

2.5.3 - CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 6 500 000 €

Il s'agit de la dotation aux amortissements

2.5.4 CHAPITRE 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Il s'agit du virement à la section d'investissement de 3 200 974 €, en augmentation de 3% par rapport à 2025.

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2025 a porté la fin de gros travaux (Théâtre, Zac de Ther). Logiquement, l'année 2026 voit les crédits diminués que ce soit en dépenses, et en recettes d'investissement.

1- LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

chap.	Libellé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation
13	Subventions d'investissement	9 170 357	5 426 074	976 728	-82,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	8 372 960	9 631 526	8 838 840	-8,23%
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000 000	2 500 000	2 165 000	-13,40%
45	Opérations pour compte de tiers	500 000	500 000	300 000	-40,00%
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	10 000	0	-100,00%
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 798 693	3 101 657	3 200 974	3,20%
040	Opérat° ordre transfert entre sections	5 168 162	6 000 000	6 500 000	8,33%
041	Opérations patrimoniales	500 000	500 000	500 000	0,00%
	Total recettes d'investissement	29 510 172	27 669 257	22 481 542	-18,75%

1.1 CHAPITRE 13 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (976 728 €)

Ces crédits correspondent aux subventions d'équipement attendues sur les opérations d'investissement et principalement :

- ▶ Opération 201527 / **Programme de rénovation urbaine : 385 506 €**
- ▶ Opération 202110 / **Eaux Pluviales : 135 000 €**
- ▶ Opération 202126/ **extension siège de l'agglo : 132 238 €** pour le financement « fonds verts » des travaux de l'agence de l'emploi
- ▶ Opération 202102/ **équipements culturels : 120 000 €** pour le financement par l'Etat des travaux de la médiathèque centrale

1.2 CHAPITRE 16 – EMPRUNTS – 8 838 840 €

L'emprunt d'équilibre de 8 822 840 € correspond au besoin de financement des investissements inscrits au budget primitif 2026 et est en diminution de 8.21% par rapport à l'inscription des BP 2025.

Les autres recettes de ce chapitre sont celles provenant des cautions perçues et remboursées pour la location des emplacements de l'aire d'accueil des gens du voyage ainsi que les locations des bureaux au sein de startlab.

1.3 CHAPITRE 10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE – 2 165 000 €

Il correspond à l'estimation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur les investissements réalisés.

1.4 LES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - CHAPITRES 45

Il s'agit d'une opération réalisée pour le compte de l'Etat dans le cadre de notre délégation d'aide à la pierre. Ainsi, l'agglomération reverse-t-elle les subventions de l'Etat aux particuliers. Cette opération est, de fait, équilibrée en dépenses et recettes et prévue pour 300 000 €.

1.5 LES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES 021, 040 ET 041 – 10 200 974 €

Elles correspondent aux montants inscrits en dépenses au titre du prélèvement en provenance de la section de fonctionnement et des dotations aux amortissements de l'exercice.

2- LES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT

chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation
20 à 23	Total des opérations d'équipement	24 280 642	20 793 155	14 991 364	-27,90%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 207 332	2 115 102	2 580 178	21,99%
45	Opérations pour compte de tiers	500 000	500 000	300 000	-40,00%
26	Participation	2 100			-
27	Autres immobilisations financières	43 900			-
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 976 198	3 761 000	4 110 000	9,28%
041	Opérations patrimoniales	500 000	500 000	500 000	0,00%
	Total des opérations d'équipement	29 510 172	27 669 257	22 481 542	-18,75%

2.1 L'EMPRUNT - CHAPITRE 16

Ce chapitre intègre les échéances de remboursement en capital des emprunts, estimées à 2 564 178 € (+22% / BP 2025) et des remboursements de cautions pour 16 000 € (-20%/BP 2025).

En 2025, la CAB a encaissé sur le budget principal des prêts bancaires à hauteur de 9,1 M€ (1,1 M€ à taux fixe de 3,37% et 8 M€ sur des contrats livret A : 6,245 M€ en livret A +0,80%, 1,160 M€ en livret A+0,60%, 595 000 € en livret A +0,40%).

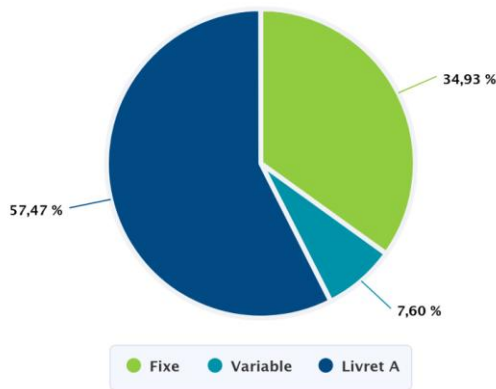
Situation du budget principal au 01/01/2026 :

Capital restant dû (CRD) 29 506 693 €	Taux moyen (EaEx Annuel) 2,03 %	Durée de vie résiduelle 13 ans et 5 mois	Durée de vie moyenne 6 ans et 11 mois	Nombre de lignes 19
--	------------------------------------	---	--	------------------------

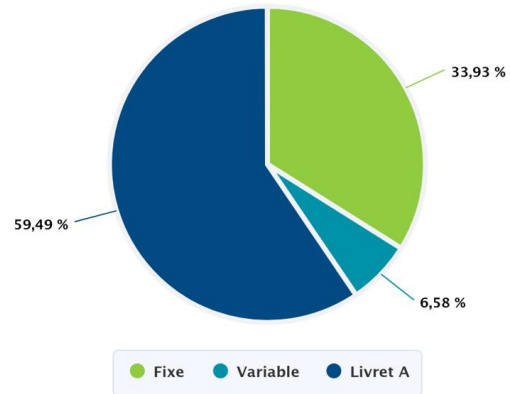
Projection au 31/12/2026 :

Capital restant dû (CRD) 26 887 573 €	Taux moyen (EaEx Annuel) 1,97 %	Durée de vie résiduelle 12 ans et 9 mois	Durée de vie moyenne 6 ans et 7 mois	Nombre de lignes 18
--	------------------------------------	---	---	------------------------

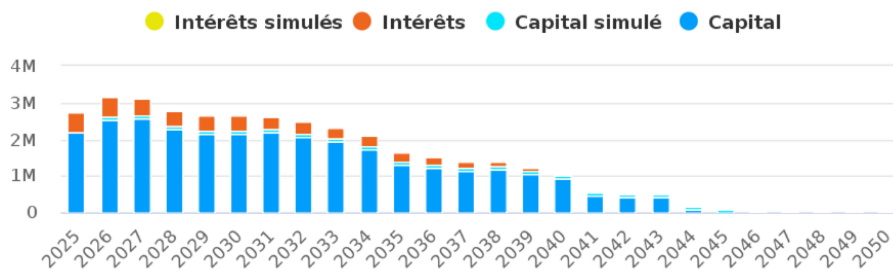
Répartition encours au 01/01/2026



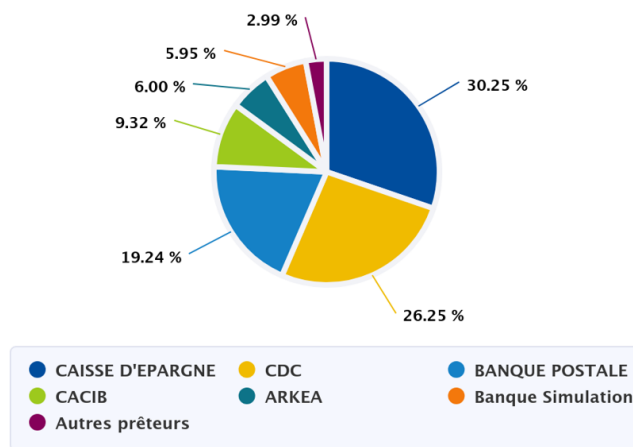
Projection encours au 31/12/2026



Sur la base des anticipations de marché connues à ce jour et en l'absence de nouveaux emprunts, la dette serait éteinte en 2050 et l'évolution des annuités à régler par le budget principal serait la suivante :

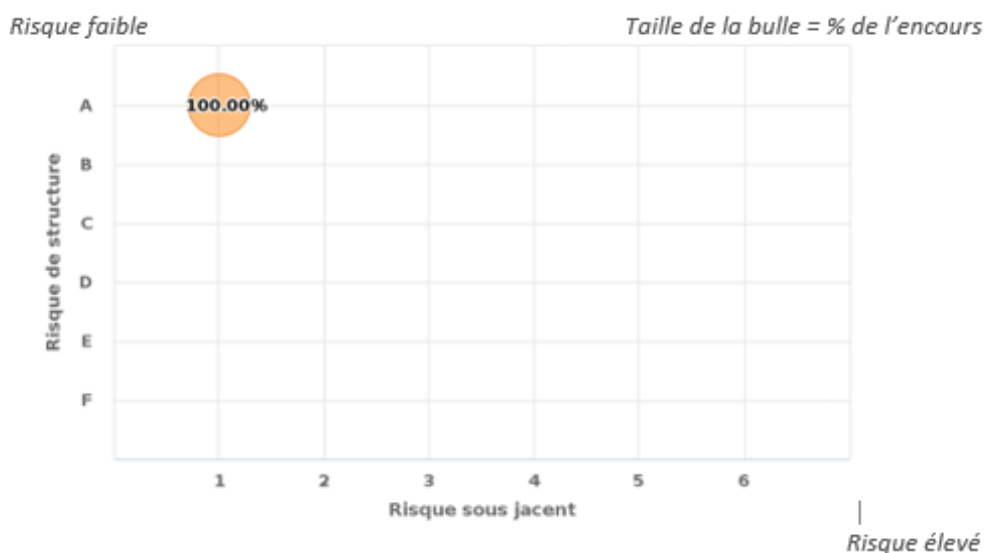


Répartition par financeur au 01/01/2026 :



(Banque simulation = prêts Caisse des Dépôts et Consignations)

La dette de la CAB est composée à 100% de taux non structurés et sans risque (indice 1A selon la norme Gissler) :



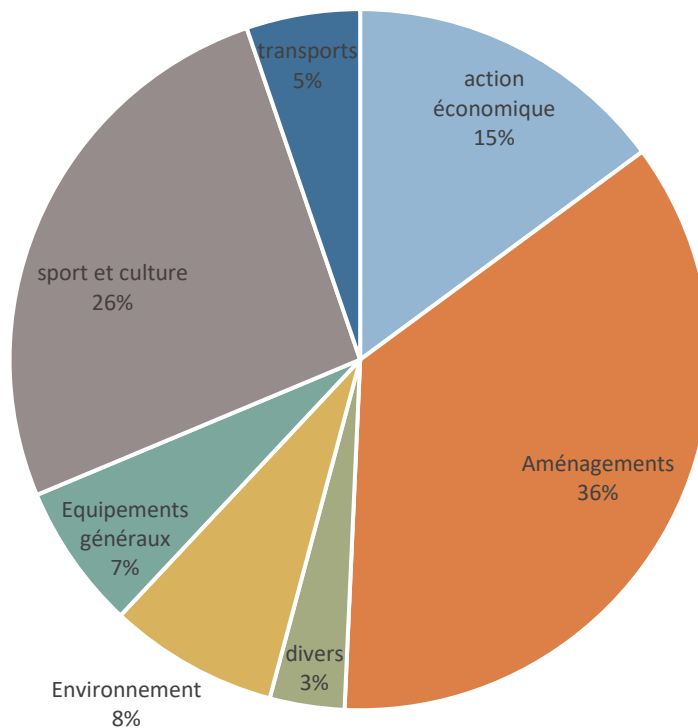
La capacité de désendettement s'établit à 5,27 années pour 2026. Il convient de rappeler que cet indicateur financier est à calculer à partir des comptes administratifs et dépend des taux d'exécution.

A noter par ailleurs l'inscription de 16 000 € de remboursements de cautions à ce chapitre.

2.2 OPERATIONS D'EQUIPEMENT ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES : 14 991 364 €

Il est rappelé que la section investissement du budget principal de l'agglomération est votée par opération et non par chapitre budgétaire. Cela permet de globaliser les dépenses sur un équipement, un domaine ou un projet important.

La répartition par domaine d'intervention de cette programmation annuelle est la suivante :



► **L'aménagement : 5,4 M € avec notamment :**

- Opération 201527 – **Programme de rénovation urbaine** : 1 793 000 € ;
- Opération 201606 – **Aides à l'habitat** avec 1 695 000 € pour le financement des aides à la pierre de l'agglomération.
- Opération 201507 – **Fonds de développement communautaire** : 450 000 €.
- Opération 202405 – **Liaison Picardie Roissy** : 315 000 € ;
- Opération 202115 – **SIG** : 450 000 € ;

► **Le sport et la culture : 3,9 M€ avec notamment :**

- Opération 201527 – **Programme de rénovation urbaine** : 1 285 000 € pour les travaux de la médiathèque Argentine dans le cadre du NPNRU
- Opération 202105 – **Gymnases** : 723 000 € pour les travaux, les équipements et l'achat d'un terrain à Milly sur Thérain pour la construction d'un futur gymnase
- Opération 202102 – **Equipements culturels** : 588 300 € pour les travaux et l'équipement de nos établissements culturels

- Opération 202203– **Equipements aquatiques** : 454 500 € pour nos 3 équipements ;
- Opération 201403 – **Nouveau projet théâtre** : 274 700 € pour les dernières factures à payer. Il s'agit du solde de l'autorisation de programme

► **L'action économique et le tourisme : 2.2 M €** répartis sur les principales opérations suivantes :

- **Les travaux sur les zones d'activités économiques : 620 000 €**
 - Opération 202121 – **ZAE** : 470 000 € ;
 - Opérations 202206 – **Requalification ZAC de Ther** : 150 000 € pour de nouveaux travaux
- Opération 202201 : **Activités de pleine nature**, 414 500 € inscrits pour les travaux sur les aires de camping-car et les sentiers de randonnées.
- **Les subventions d'investissement sur les projets de nos partenaires : 750 000 €**
 - Opération 202404 – **ISAGRI** : 300 000 € qui s'implantera sur Novaparc et devrait créer 1000 emplois nouveaux
- **Opération 202118 : développement touristique, 135 000 €** pour l'acquisition d'une maison à St Paul et l'étude d'une halte Vélos

► **L'environnement : 1 M €** avec notamment :

- La subvention d'équilibre au **budget annexe déchets** pour 655 000 €.
- Opérations 202110 : Les **eaux pluviales** : travaux : 315 000 € ;

► **Les équipements généraux : 1M €** avec essentiellement :

- Opération 202602 : 400 000 € alloués pour des travaux du local de stockage technique à Saint Paul
- Opération 202117 : **développement numérique** : 384 030 € affectés pour le renouvellement et le développement informatique et numérique de l'ensemble de la collectivité (informatique, téléphonie, réseaux, logistique) ;
- 108 500 € sont inscrits dans l'opération 202123 « **divers investissements** » pour d'éventuels travaux que nous ne pouvons flécher sur des opérations spécifiques

► **Les transports : 786 620 €** avec :

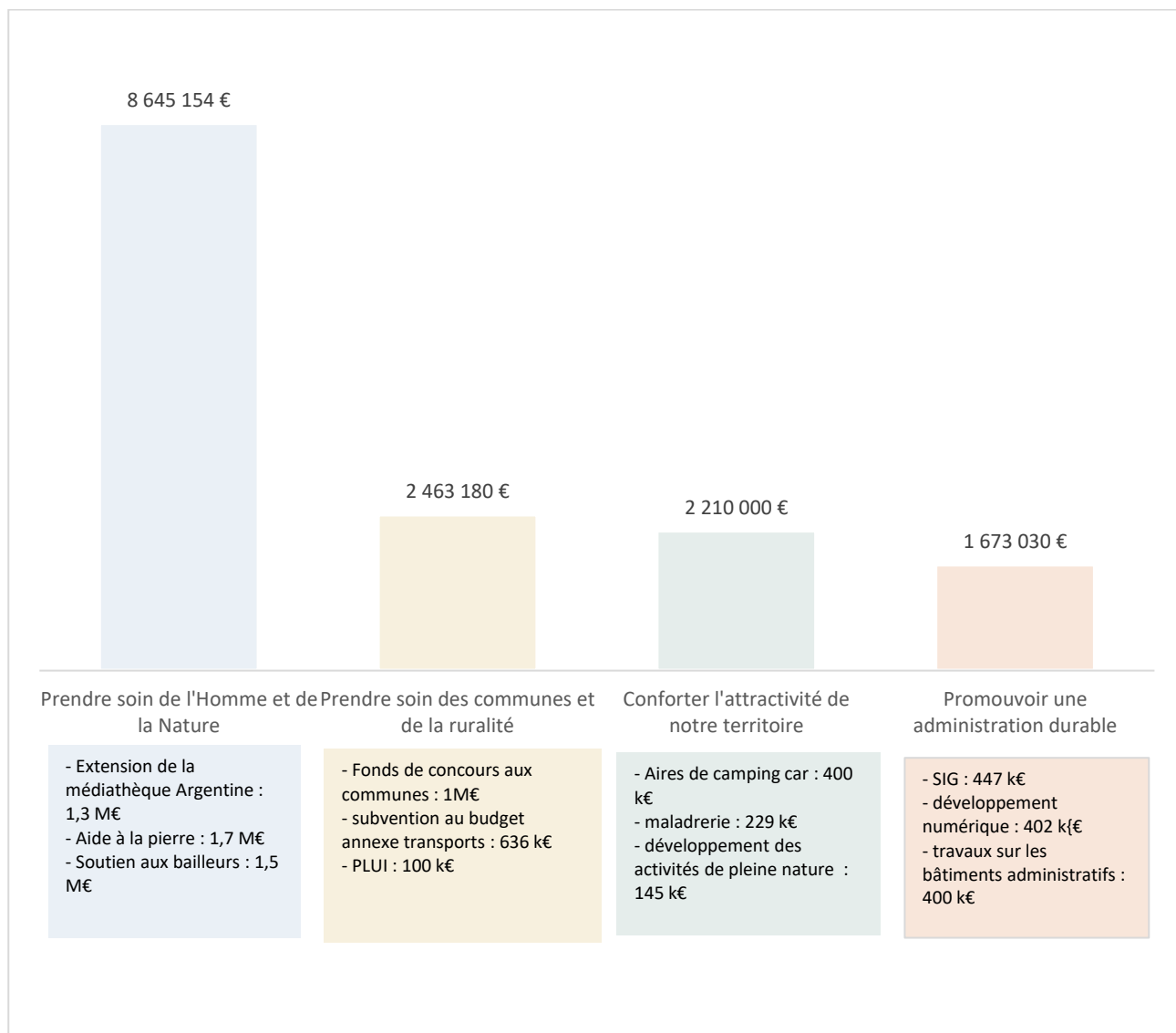
- 636 620 € versés au **budget annexe transports** pour équilibrer sa section d'investissement
- Opération 202111 : 150 000 € pour le **fonds de concours voirie**

Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Le tableau ci-dessous rappelle la situation actuelle des AP/CP et est conforme au projet de délibération présenté au cours de cette même séance du conseil communautaire pour la mise à jour des AP/CP :

	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
	Total cumulé	CP réalisés au 31/12/2025	2026	Restes à financer
Nouveau projet théâtre	35 700 000	35 425 214	274 700	86
Fonds de développement communautaire 2015-2021	1 989 767	1 988 775	0	992
Fonds de développement communautaire 2021-2026	2 238 000	1 253 589	465 000	519 411
Programmes de rénovation urbaine	13 600 000	8 324 692	3 078 054	2 197 254
Aides à l'habitat (2021-2026)	11 426 290	6 603 267	1 695 000	3 128 023
Pole d'échange multimodal	4 662 400	554 800	30 000	4 077 600
PLUi	1 355 000	1 030 549	100 000	224 451
Innovation agricole	700 000	547 388	0	152 612
Eaux pluviales programme pluriannuel 2021-2026	6 000 000	1 374 401	315 000	4 310 599
Voirie fonds de concours 2021-2026	1 200 000	750 565	150 000	299 435
SIG	1 368 512	905 749	447 000	15 763
Immobilier d'entreprises	645 000	276 000	19 000	350 000
Zones d'activités économiques	8 000 000	2 348 701	470 000	5 181 299
Equipements de santé	900 000	371 025	510 000	18 975
Optimisation énergétique CVC (chauffage/ventilation/climatisation)	2 250 000	1 971 443	278 500	57
Requalification zac de Ther	13 200 000	11 179 323	150 000	1 870 677
ISAGRI	1 300 000	300 000	300 000	700 000
Liaison Picardie Roissy	1 251 000	498 429	315 060	437 511
Participation VERIS	1 000 000	350 000	450 000	200 000
Dépenses imprévues investissement	450 000	0	0	450 000
	109 235 969	76 053 909	9 047 314	24 134 746

Ci-dessous un histogramme présentant les dépenses d'investissement par objectifs de la PPI. Pour chaque objectif, les trois principales dépenses sont indiquées.



- Il est rappelé que la PPI 2021-2026 a été approuvée pour un montant total de 100 316 276 €. En tenant compte des comptes administratifs 2021-2024, des crédits votés en 2025 et du budget prévisionnel 2026, les dépenses atteindraient 92 723 939 € soit un taux de réalisation de 92%. En détail, pour 2026 :

Code projet de mandat	Programme	Action	Somme de Total PPI	Somme de BP 2026
1-Prendre soin de l'Homme et de la Nature	1.1-Favoriser l'épanouissement, le bien-être et la citoyenneté	1.1.1 - promouvoir une politique inclusive	100 000	110 000
		1.1.2- Entretenir et rénover les équipements de proximité	8 289 789	2 953 600
		1.1.3-Favoriser une offre de services de proximité	707 703	512 000
	1.2-Conforter l'offre de logements sur le territoire	1.2.1- Soutenir la construction et la rénovation de logement	16 453 502	3 268 054
	1.3-Préserver l'environnement	1.3.1- Encourager le bas carbone	4 357 170	828 500
		1.3.2- Entretenir durablement les espaces	61 624	3 000

		1.3.3- Aménager durablement les réseaux d'eaux et d'assainissement	2 615 473	315 000
		1.3.4- Déchets -Encourager les initiatives et les comportements durables	1 650 000	655 000
Total 1-Prendre soin de l'Homme et de la Nature			34 235 261	8 645 154
2 - Prendre soin des communes et de la ruralité	2.1-Mettre en valeur le territoire	2.1.1- Aménager le territoire	5 338 123	1 261 500
		2.1.2-Aménager l'espace urbain	7 859 207	250 000
	2.2-Promouvoir de nouvelles mobilités	2.2.1 T-Aménager et animer le territoire	2 000 000	636 620
		2.2.1-Aménager et animer le territoire	814 000	315 060
Total 2 - Prendre soin des communes et de la ruralité			16 011 330	2 463 180
3-Conforter l'attractivité de notre territoire	3.1-Assurer un développement harmonieux du territoire	3.1.1-reconcilier économie et écologie	203 016	
		3.1.2-Promouvoir l'éco-tourisme	1 083 560	564 500
		3.1.3- Encourager le dynamisme de l'agglomération	647 680	60 000
	3.2-Affirmer l'identité du territoire	3.2.1- promouvoir les équipements rayonnants	18 739 855	578 500
	3.3-Promouvoir un développement économique clé des transitions et de la résilience territoriale	3.3.1- promouvoir et développer un enseignement supérieur de qualité et une offre de formation diversifiée	2 505 364	3 000
		3.3.2- Accompagner la création d'emploi par la requalification des locaux et zones d'activité	21 406 973	1 004 000
Total 3-Conforter l'attractivité de notre territoire			44 586 448	2 210 000
4-Promouvoir une administration durable	4.1-Garantir la santé des agents et leur sécurité au travail	4.1.1- développer une politique de prévention	27 291	15 000
		4.1.2- Garantir la sécurité pour tous	185 494	430 000
	4.2-Contribuer à la préservation de l'environnement	4.2.1- renouvellement des matériels	847 727	111 500
	4.3-Améliorer la qualité de vie au travail	4.3.1- aménager les espaces de travail	1 255 594	214 000
		4.3.2-Développer de nouvelles technologies	3 031 929	849 030
		4.3.3- Encourager les mobilités douces	25 429	3 500
	4.4-Dépenses imprévues	4.4.1-Provisions pour imprévus	109 773	50 000
Total 4-Promouvoir une administration durable			5 483 237	1 673 030
Total général			100 316 276	14 991 364

2.3 LES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS – CHAPITRES 45

Il s'agit d'une opération réalisée pour le compte de l'Etat dans le cadre de notre délégation d'aide à la pierre. Ainsi, l'agglomération reverse-t-elle les subventions de l'Etat aux particuliers. Cette opération est, de fait, équilibrée en dépenses et recettes et prévue pour 300 000 €.

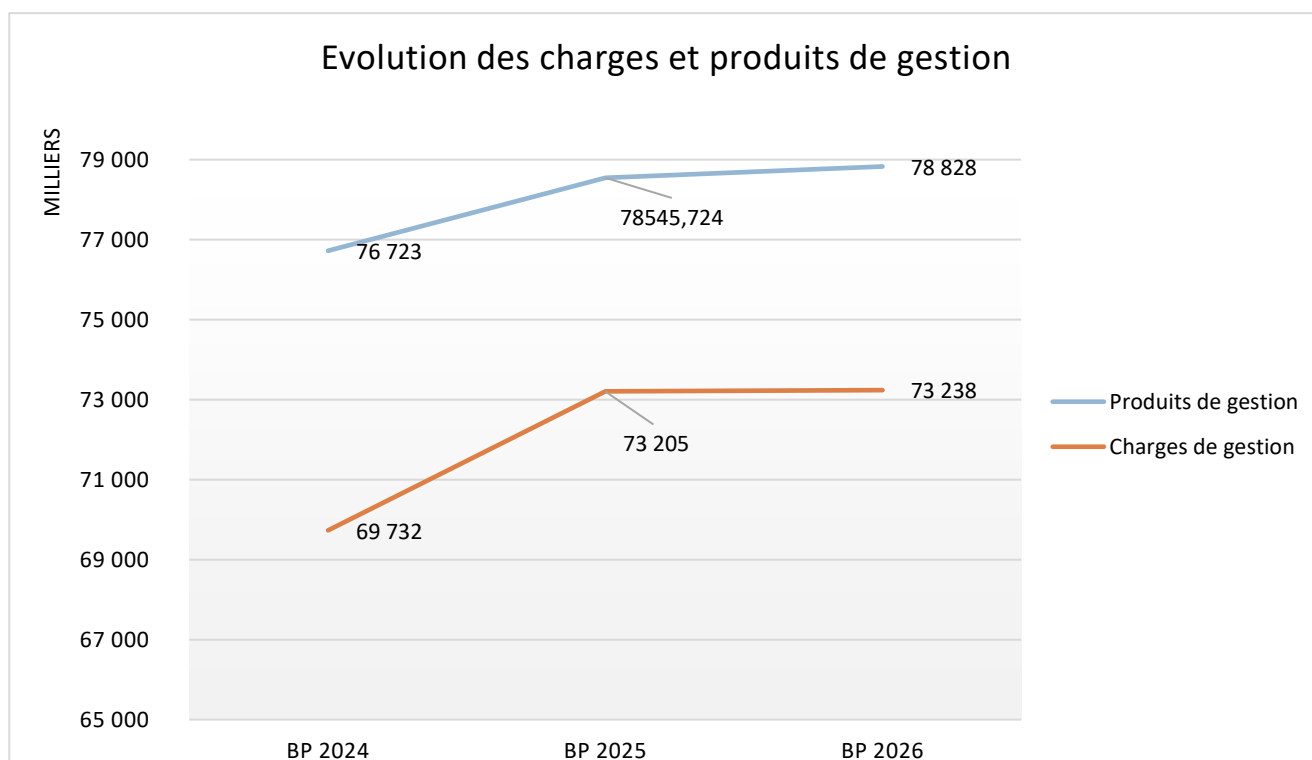
2.4 LES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES 040 ET 041

Ces dépenses d'ordre sont prévues à hauteur de 4 610 000 € et trouvent leur contrepartie en recettes.

C- L'EQUILIBRE FINANCIER ET LES RATIOS

Les éléments suivants doivent permettre d'apprécier en tendance prévisionnelle la situation financière de l'agglomération. A noter qu'un certain nombre de ratios et notamment le taux d'épargne brute, les capacités d'autofinancement brute et nette (CAF brute/nette), ainsi que les ratios relatifs à la dette ne peuvent s'apprécier qu'à la clôture budgétaire.

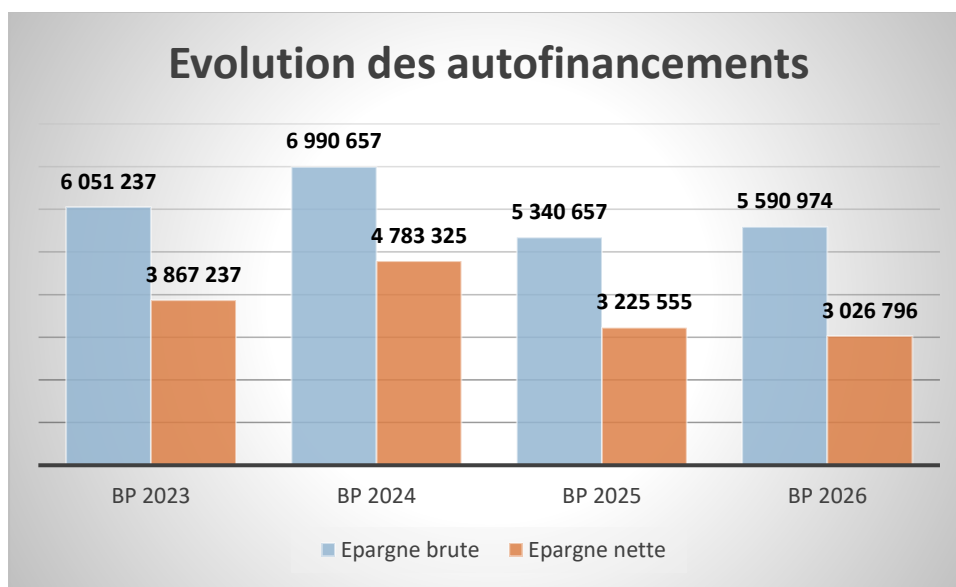
Pour 2026, les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement sont stables



En 2025, nous avons un effet ciseaux avec une évolution des dépenses de 5% contre une progression de 2% des recettes. En 2026, cet effet est gommé avec une hausse des recettes de 0.36% contre 0.04% pour les dépenses.

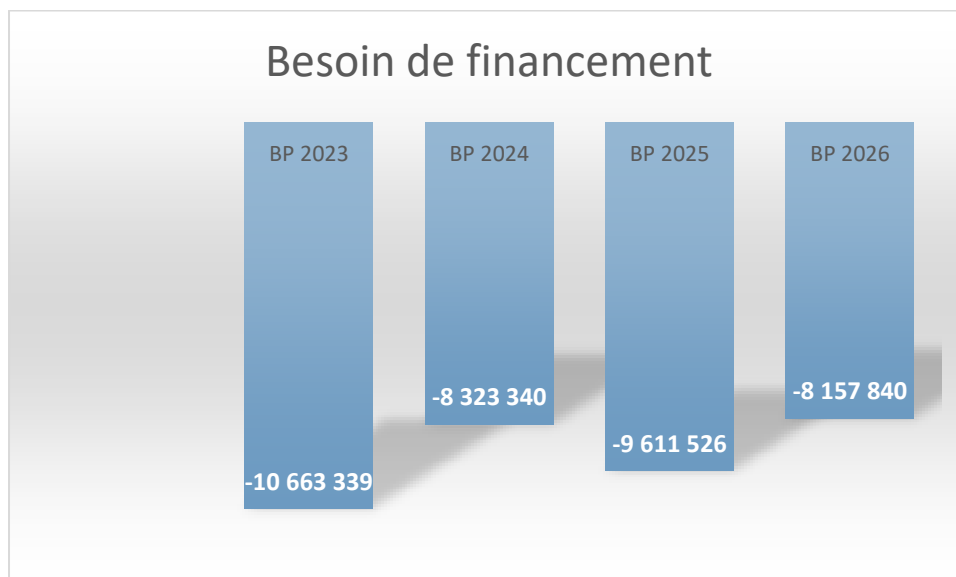
L'épargne brute devrait s'établir à 5.59 M€ en hausse de 0.25 M€ du fait, entre autre, de la perception d'un tiers du Dilico prélevé en 2025 et d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le désendettement augmentant de presque 23%, l'épargne nette enregistre une baisse de 7% par rapport à 2025 et s'établit à 3 M€. Cependant, elle demeure au-dessus du seuil de vigilance des 3% des recettes réelles de fonctionnement.



Le niveau de l'autofinancement net a une incidence directe sur l'évolution du besoin de financement¹ hors prélèvement sur fonds de roulement.

¹ Le besoin de financement correspond au flux net de dette soit une déduction des nouveaux emprunts (flux) via les remboursements en capital de la dette (stock).



Le recours à l’emprunt diminue de 15.12% par rapport à 2025 et s’établit à 8 157 840€.

A noter qu’il ne s’agit que d’un besoin de financement reposant sur des inscriptions budgétaires.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes (2)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	692,28	468,00
2	Produits des impositions directes/ population	159,93	194,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	520,08	571,00
4	Dépenses d’équipement brut/population	72,79	131,00
5	Encours de la dette / population	278,91	383,00
6	DGF/population	89,18	85,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	32,7%	39,5%
9	Marge d'autofinancement courant	137,8%	88,4%
10	Taux d'équipement	14,0%	22,9%
11	Taux d'endettement	53,6%	67,2%

(1) la numérotation de ratios est celle de l'ETAT

(2) Source : Ratios financiers obligatoires des communes, par strate de population en 2024 - DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles

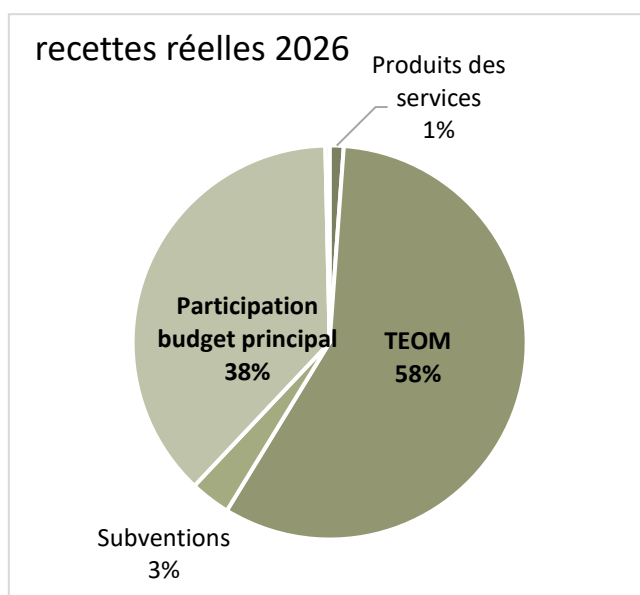
II – LES AUTRES SERVICES PUBLICS ADMINISTRATIFS ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Il s'agit de services régis par l'instruction budgétaire M57 et proposés en budget annexe par choix de la collectivité afin d'identifier le coût d'une compétence (déchets) ou celui d'une zone d'activités. Ils peuvent faire l'objet de subventions d'équilibre du budget principal.

A- LE BUDGET DECHETS

1- LES RECETTES

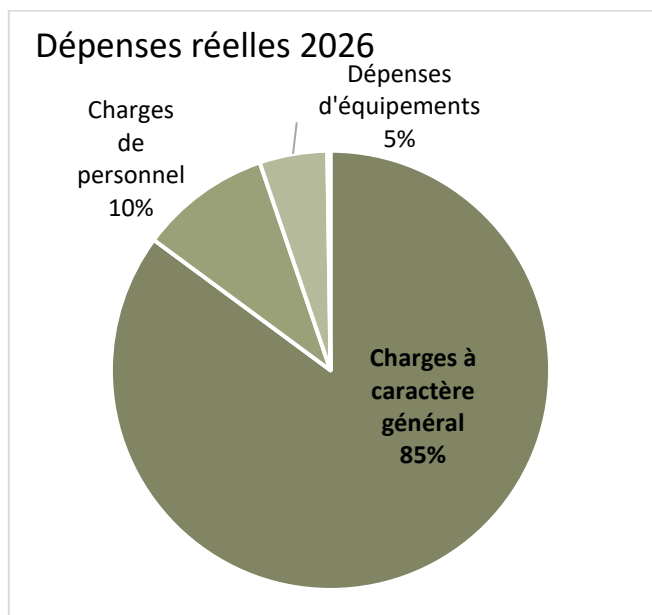
Chapitre		BP 2025	BP 2026	Variation
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	365 000	165 000	-55%
73	TEOM	8 031 104	8 251 270	3%
74	Dotations, subventions et participations	400 000	473 340	18%
75	Autres produits de gestion courante	5 405 930	5 000 005	-8%
10	Dotations, Fonds divers	100 000	50 000	-50%
13	Subventions d'investissement	399 750	390 000	-2%
<i>S/total recettes réelles :</i>		<i>14 701 784</i>	<i>14 329 615</i>	<i>-3%</i>
040	Investissement Opérations d'ordre de transfert	300 000	375 000	25%
042	Fonctionnement Opérations d'ordre de transfert entre section	9 750	100 000	926%
Total recettes :		15 011 534	14 804 615	-1%



- ▶ Avec près de 58% la **TEOM** est la principale recette de ce budget. Avec 8,25 M€, elle est prévue en augmentation de 3% par rapport à 2025 (+ 220 000€) compte tenu de la revalorisation des valeurs locatives de +1% appliquée sur les bases notifiées en 2025.
- ▶ Les subventions de soutien de nos partenaires sur le tri et le recyclage sont surtout celles perçues via le SMDO. Elles sont prévues pour un montant de 3 k€ en diminution de 7%.
- ▶ Les produits des services sont ceux des déchèteries et de la recyclerie et atteignent 165 000 € .
- ▶ Ces recettes n'étant pas suffisantes pour financer ce budget, et en particulier les augmentations des dépenses et charges de personnel, la **subvention du budget principal** (en investissement et en fonctionnement) atteint près de 5,4 M€ en 2026, Pour la section de fonctionnement, il est proposé de voter la participation à hauteur des crédits 2025 pour la section de fonctionnement (budget primitif et budget supplémentaire) , soit 5 000 000 M€ et 390 000 € pour la section d'investissement.

2- LES DEPENSES

Chapitre		BP 2025	BP 2026	Variation
011	Charges à caractère général	12 508 375	12 197 425	-2%
012	Charges de personnel	1 366 369	1 383 685	1%
65	Autres charges de gestion courante	37 040	33 505	-10%
20 à 23	Dépenses d'équipement	790 000	715 000	-9%
<i>S/total dépenses réelles :</i>		<i>14 701 784</i>	<i>14 329 615</i>	<i>-3%</i>
040	Investissement Opérations d'ordre de transfert	9 750	100 000	926%
042	Fonctionnement Opérations d'ordre de transfert entre section	300 000	375 000	25%
Total dépenses :		15 011 534	14 804 615	-1%



- ▶ Avec près de 85%, les **charges à caractère général** constituent la quasi-totalité des dépenses. Elles couvrent toutes les prestations et les achats liés à la collecte et au traitement des déchets. Elles atteignent un montant de 12,2 M€. Elles sont en diminution de 2% (-311 K€).
- ▶ Les **frais de personnel** sont en augmentation de 1% (+ 17 316 €)
- ▶ Les **dépenses d'équipement** correspondent aux acquisitions de bacs, de composteurs et aux travaux sur les déchetteries et points d'apport volontaires pour un montant de 715 000 € .

B - LES BUDGETS ANNEXES DE ZONE

Ces budgets couvrent les zones d'activités en cours de travaux et de commercialisation et sont dits de « stocks ». Cette comptabilité conduit en fonctionnement à un équilibre budgétaire par des opérations d'ordre « de stocks ». Seules vous sont présentées les opérations réelles.

Ces budgets apparaissent sous la forme d'un bilan prévisionnel de zone. Le résultat de clôture estime le déficit qui sera à financer par le budget principal.

1 – LA ZONE DE BEAUVAIS TILLE – NOVAPARC

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2025		-5 221 684
2026		
Aménagement (Fouilles+ redevance)	68 500	
Eclairage public	11 000	
Dépenses diverses	144 600	
Remboursement emprunt	246 000	
Intérêts emprunts	40 000	
Acquisitions et cessions de terrains	2 549 900	3 060 000
Versements avances du budget principal		
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2026		-5 221 684
2027 à 2038 :		
Acquisitions et cessions de terrains		15 419 026
Travaux aménagements	21 991 910	
Frais divers (archéo, intérêts emprunt, taxes foncières, éclairage public, ...)	10 700 624	
Convention participation terrains hors maîtrise foncière CAB		1 514 038
Remboursement avances du budget principal +remboursement emprunt	7 080 546	
Résultat de clôture au 31/12/2038 (déficit prévisionnel) (1)		-28 061 700

(1) tableau élaboré à partir des éléments du dossier de réalisation de la ZAC validé par le conseil communautaire du 29 septembre 2017

Il y a un seul emprunt bancaire en cours, à taux variable sur Euribor 3 mois, souscrit auprès de la Banque Postale.



2 – LA ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUE -AGROPARC

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de prévisionnel de clôture au 31/12/2025		-608 164
2026		
Divers travaux		
Frais de fonctionnement	16 060	0
Résultat de prévisionnel de clôture au 31/12/2026		-624 224
2027-2028		
Divers travaux	100 000	
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	20 000	
Cessions parcelles (29€ / m2)		870 000
Résultat de clôture au 31/12/2028		125 776

3 - LA ZONE DE SAINT MATHURIN

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2025		-9 450
<u>2026</u>		
Travaux (1)	200 000	
Etudes, fouilles	25 000	
Dépenses diverses (entretien EV + fluides + EP,...)	30 000	
Terrains	160 000	564 800
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2026		140 350
<u>2027 à 2028</u>		
Travaux (1)	950 000	
Dépenses diverses (entretien EV + fluides + EP)	140 000	
Cessions parcelles		375 440
Emprunts		
Résultat de clôture au 31/12/2028 (déficit prévisionnel)		-574 210

(1) tableau élaboré à partir des éléments du dossier de réalisation de la ZAC validé par le conseil communautaire du 8 décembre 2016

4 - LES ZONES D'ACTIVITES TRANSFEREES

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2025		-192 257
<u>2026</u>		
Frais divers	120 000	
Ventes de parcelles		681 355
Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2026		369 098
<u>2027</u>		
Travaux	50 000	
Frais divers	10 000	
Ventes de parcelles		40 110
Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2027		349 208

III – LES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Il s'agit de services régis par l'instruction budgétaire M4 et érigés réglementairement en budget annexe.

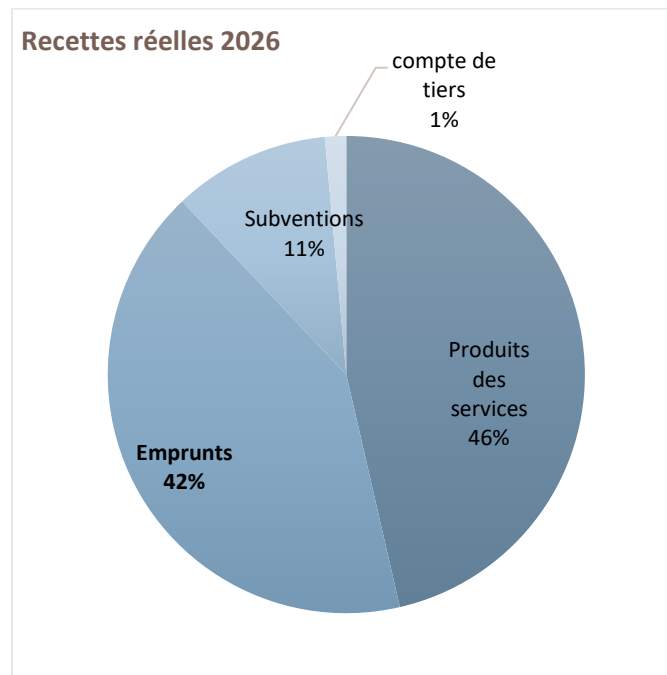
Le financement d'un SPIC est en principe assuré :

- Par les redevances des usagers (art. L. 2224-1) : budgets annexes assainissement, eau potable, SPANC et GNV.
- Par dérogation à ce principe, par des subventions d'équilibre du budget principal au budget annexe SPIC dans les cas limitativement énumérés à l'article L. 2224-2 du CGCT : budget annexe transports.

A- LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

1- LES RECETTES

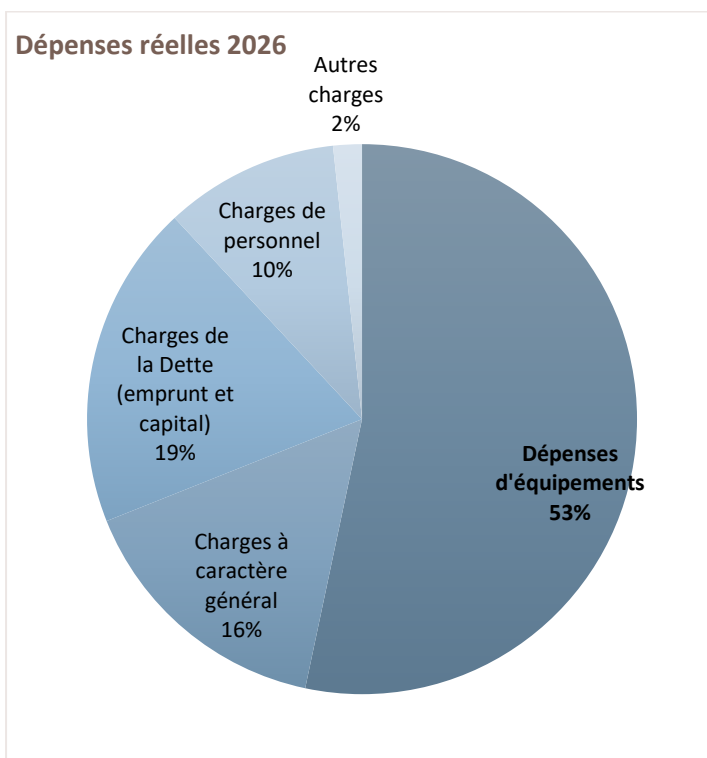
Chapitre		BP 2025	BP 2026	Variation
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	7 639 169	8 043 395	5%
77	Produits exceptionnels	10 000	-	-100%
13	Subventions d'investissement	2 545 600	1 844 000	-28%
16	Emprunt et dette	7 082 323	7 200 053	2%
45	Opérations pour comptes de tiers	250 000	250 000	0%
<i>S/total recettes réelles :</i>		<i>17 527 092</i>	<i>17 337 448</i>	<i>-1%</i>
021	Virement de la section de fonctionnement	733 134	1 370 197	0%
040	Investissement Opérations d'ordre de transfert	1 690 000	2 100 000	24%
041	Opérations patrimoniales	400 000	400 000	0%
042	Fonctionnement Opérations d'ordre de transfert entre section	400 000	400 000	0%
Total recettes :		20 750 226	21 607 645	4%



- ▶ 46% des recettes proviennent des produits des services avec :
 - La redevance assainissement prévue pour un montant de 6,55 M€ en 2026 contre 6,5 M€ en 2025 soit une augmentation de 1%
 - Les diverses autres recettes sont celles, notamment, des participations des constructeurs et le remboursement des branchements prévu à hauteur de 1,16M€.
- ▶ La deuxième ressource de ce budget est le recours à l'emprunt pour 7,2 M€ en 2026 contre 7 M€ en 2025. Rappelons ici qu'il s'agit de l'emprunt dit d'équilibre, qu'il sera révisé à l'occasion du budget supplémentaire.
- ▶ Les subventions prévues sont celles de l'agence de l'eau sur nos investissements.
- ▶ Les comptes de tiers sont des travaux réalisés pour des tiers, et sont équilibrés.

2- LES DEPENSES

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Variation
011 Charges à caractère général	3 337 377	2 712 781	-19%
012 Charges de personnel	1 737 968	1 776 905	2%
65 Autres charges de gestion courante	23 012	27 512	20%
66 Charges financières	447 678	441 000	-1%
67 Charges Exceptionnelles	80 000	15 000	-81%
16 Emprunt et dette	2 724 727	2 871 000	5%
20 à 23 Dépenses d'équipement	8 926 330	9 243 250	4%
45 Opérations pour comptes de tiers	250 000	250 000	0%
<i>S/total dépenses réelles :</i>	<i>17 527 092</i>	<i>17 337 448</i>	<i>-1%</i>
023 Virement à la section d'investissement	733 134	1 370 197	
040 Investissement Opérations d'ordre de transfert	400 000	400 000	0%
041 Opérations patrimoniales	400 000	400 000	0%
042 Fonctionnement Opérations d'ordre de transfert entre section	1 690 000	2 100 000	24%
Total dépenses :	20 750 226	21 607 645	4%

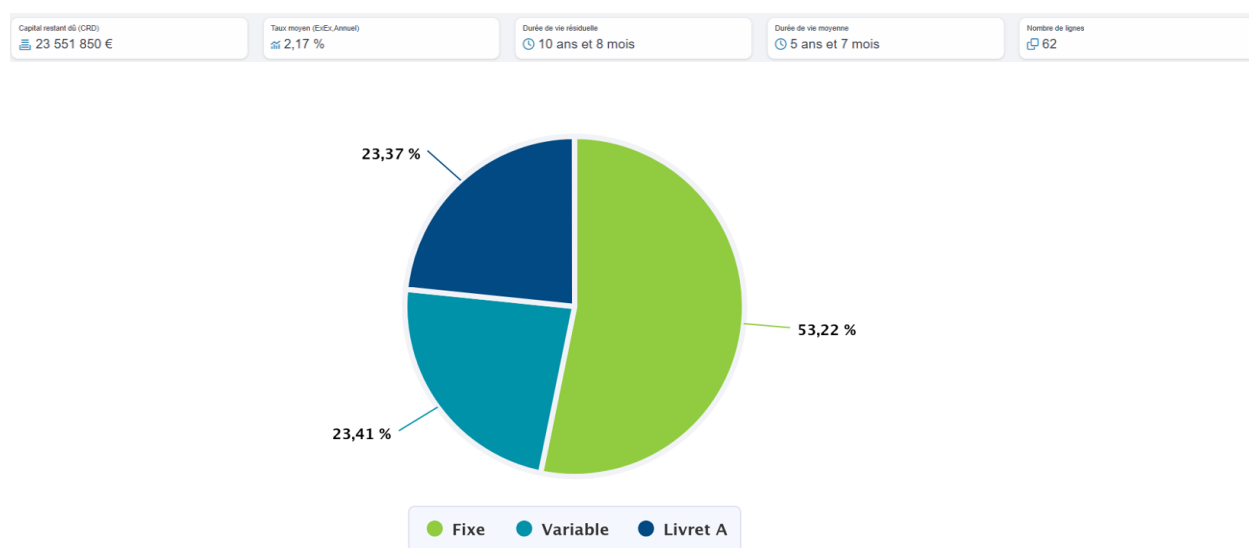


- ▶ La plus grosse part des dépenses (53%) avec 9,2 M€ est consacrée aux dépenses d'équipements : réhabilitation création et travaux sur les réseaux, branchements, stations d'épuration, renouvellement des équipements.
- ▶ Les charges à caractère général, avec 2,7 M€ et une diminution de 19% (-624 596 €) constituent le deuxième poste de dépenses. Il s'agit de crédits nécessaires au bon fonctionnement du service (produits de traitement, fournitures, ...). Les fluides sont prévus en diminution compte tenu des réalisés 2024 et 2025
- ▶ Les charges de la dette (intérêts et capital) ont un poids important sur ce budget avec 19% (3,3 M€) et sont en augmentation de 4% du fait de la souscription fin 2025 d'un emprunt prévisionnel de 5 M€.

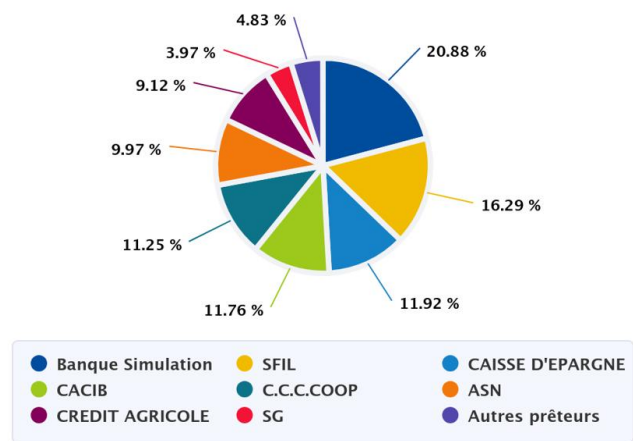
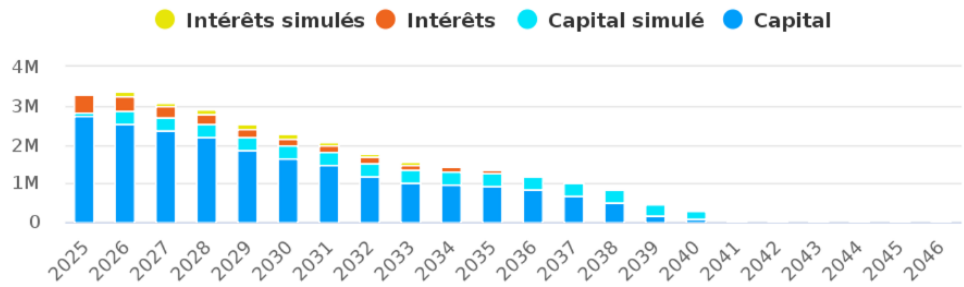
Globalement, un emprunt est réalisé tous les deux ans : 3,8M€ en 2017, 1,2M€ en 2019, 1,4M€ en 2021, 5M€ en 2023, permettant de financer les investissements de ce budget.

Au 01/01/2026, le taux moyen s'établit à 2,17%. Il provient d'une structure de dette constituée à 53% de taux fixe (dont taux 0% pour les prêts de l'Agence de l'eau) et 47% de taux variables (dont 23% en livret A).

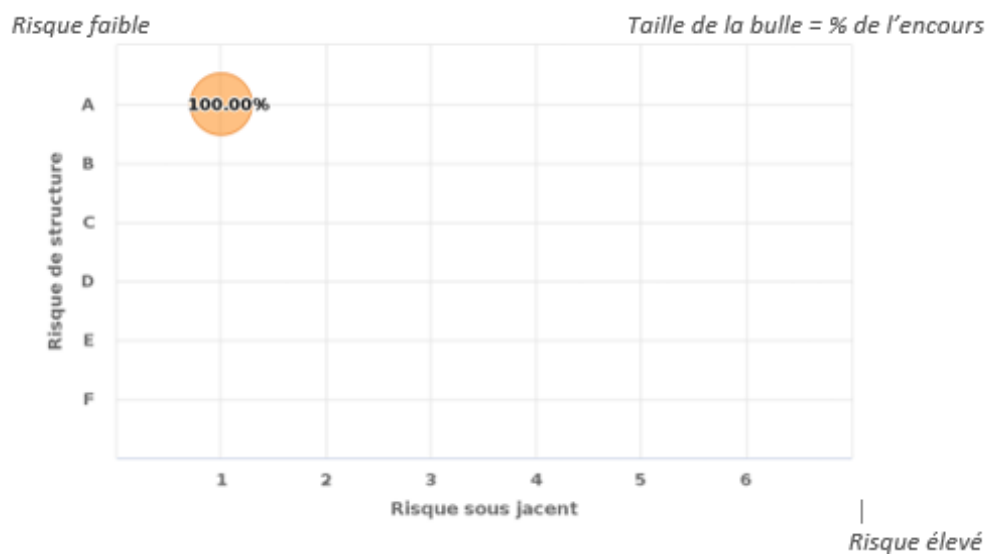
Situation du budget assainissement au 01/01/2026 :



Sur la base des anticipations de marché connues à ce jour et en l’absence de nouveaux emprunts, la dette serait éteinte en 2046 et l’évolution des annuités à régler par le budget assainissement serait la suivante :



La dette du budget assainissement est composée à 100% de taux non structurés et sans risque (indice 1A selon la norme Gissler) :



- Les charges de personnel, avec 10% sont en augmentation de 38 937 € (+2%)

3 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
	Total cumulé	CP réalisés au 31/12/2025	2026	Restes à financer
STEP la Neuville en Hez	4 778 000,00	3 633 066	0	1 144 934

B – LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Ce budget présente un équilibre en fonctionnement de 127 275 €. La redevance d'assainissement non collectif finance les frais de personnel (111 445 €), les frais de gestion et les achats de matériels pour 11 830 €. Une enveloppe de réserve est inscrite sur les dépenses exceptionnelles (4 000 €) sur le chapitre 67.

Il n'y a pas de crédit en section d'investissement.

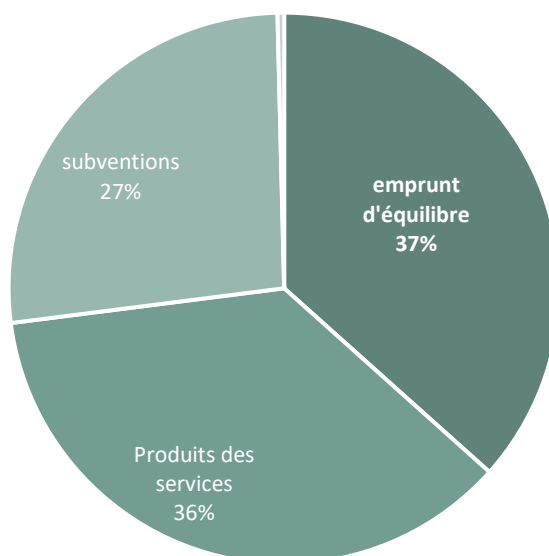
C- LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

1. LES RECETTES

Chapitre		BP 2025	BP 2026	Variation
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	1 597 000	1 871 000	17%
74	Subventions d'exploitation	410 000	200 000	-51%
75	Autres produits de gestion courante	20 000	20 000	0%
13	Subventions d'investissement	460 000	1 170 000	154%
16	Emprunt et dette	3 585 973	1 884 050	-47%
<i>S/total recettes réelles :</i>		<i>6 072 973</i>	<i>5 145 050</i>	<i>-15%</i>
040	Investissement Opérations d'ordre de transfert	820 000	1 045 000	27%
041	Opérations patrimoniales		200 000	
042	Fonctionnement Opérations d'ordre de transfert entre section	63 000	90 000	43%
Total recettes :		6 955 973	6 480 050	-7%

Au budget supplémentaire 2025, ont été inscrits, en recettes le prêt relais souscrit pour 2 ans pour l'usine de pesticides de Beauvais et en dépenses le remboursement de ce prêt grâce aux subventions à recevoir de l'Agence de l'eau. L'opération est équilibrée en dépenses et recettes.

Recettes réelles 2026

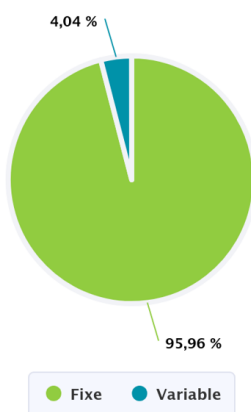


- L'emprunt (1 884 050 €) représente 37 % des recettes, il est prévu en diminution de 47%. Il s'agit là aussi de l'emprunt dit d'équilibre, qui pourra être révisé à l'occasion du budget supplémentaire. Sur le budget eau potable, un prêt relais subvention a été souscrit, à hauteur de 6,093 M€ (sur 2 ans, remboursement in fine). Il est remboursé au fur et à mesure de la réception des subventions.

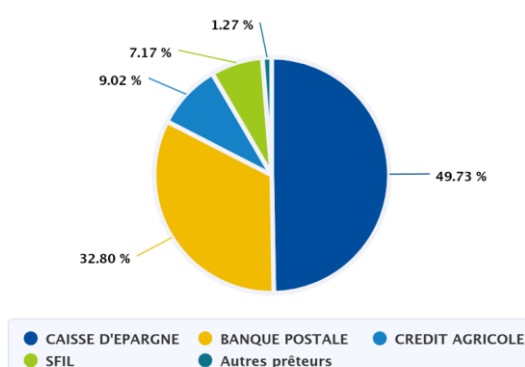
Situation du budget eau potable au 01/01/2026, avec le prêt relais inscrit en totalité :



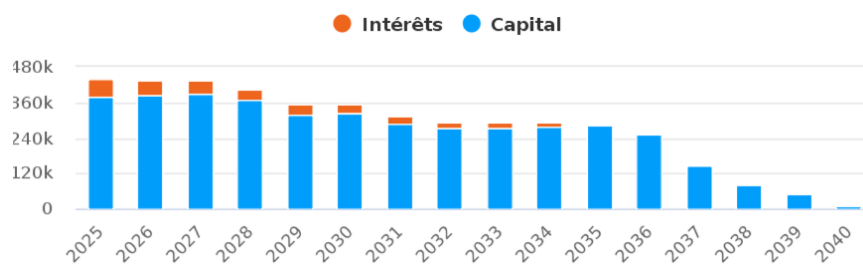
Situation du budget eau potable au 01/01/2026, hors prêt relais :



PRIMITI



Le profil d'extinction de la dette, hors prêt relais, est le suivant :

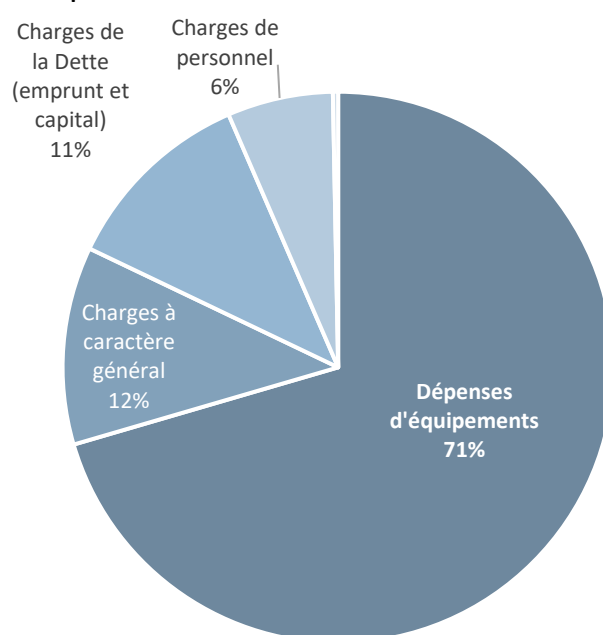


- ▶ 36 % des recettes proviennent des produits des services avec le produit de la vente d'eau aux abonnés pour 1,87 M€ en augmentation de 17%.
- ▶ Les subventions sont celles de l'agence de l'eau sur les travaux et les études
- ▶ Les produits divers et notamment le chapitre 75 concernent la location du toit du château d'eau d'Argentine pour des stations radioélectriques

2. LES DEPENSES

Chapitre	BP 2026	BP 2026	Variation
011 Charges à caractère général	637 390	597 505	-6%
012 Charges de personnel	311 888	319 245	2%
014 Atténuation de produits	12 000	5 000	-58%
65 Autres charges de gestion courante	5 970	5 750	-4%
66 Charges financières	301 752	203 500	-33%
67 Charges Exceptionnelles	1 000	5 000	400%
16 Emprunt et dette	377 973	382 850	1%
20 à 23 Dépenses d'équipement	4 425 000	3 626 200	-18%
<i>S/total dépenses réelles :</i>	<i>6 072 973</i>	<i>5 145 050</i>	<i>-15%</i>
040 Investissement Opérations d'ordre de transfert	63 000	90 000	43%
041 Opérations patrimoniales		200 000	
042 Fonctionnement Opérations d'ordre de transfert entre section	820 000	1 045 000	27%
Total dépenses :	6 955 973	6 480 050	-7%

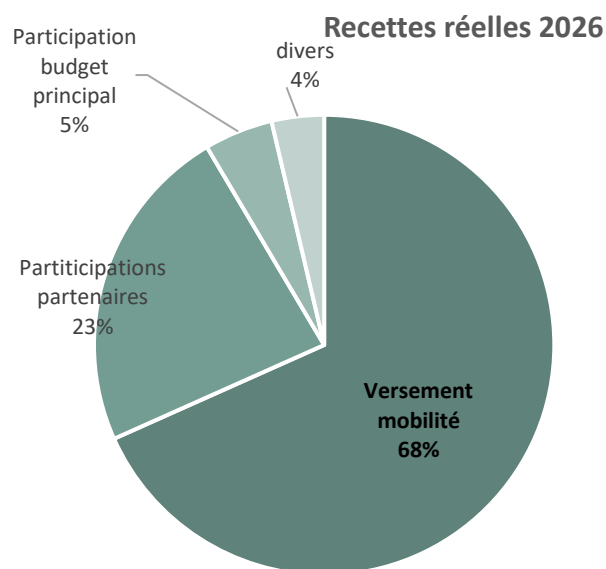
Dépenses réelles 2026



- ▶ La plus grosse part des dépenses (71%) avec près de 3.63 M€ est consacrée aux dépenses d'équipements (renouvellement et amélioration de l'existant ; travaux de protection et de sécurité ; renforcement du réseau...).
- ▶ Les charges à caractère général sont le deuxième poste de dépense en diminution de 6%.
- ▶ Les charges de la dette sont le troisième poste de dépenses sur ce budget avec 11% . Notons que ces dépenses diminuent de 14% par rapport à 2025.
- ▶ Les charges de personnel sont en augmentation de 7 357 € (+2%).

1 - LES RECETTES

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Variation
70 Produits des services, du domaine et ventes ...	92 000	74 916	-19%
73 Versement mobilités	9 000 000	9 000 000	0%
74 Subventions et participations	2 589 112	2 570 112	-1%
75 Autres produits de gestion courante	522 542	148 755	-72%
77 Produits exceptionnels	391 222	61 000	-84%
10 Dotations, Fonds divers	-	200 000	-
13 Subventions d'investissement	2 016 045	1 118 620	-45%
<i>S/total recettes réelles :</i>	<i>14 610 921</i>	<i>13 173 403</i>	<i>-10%</i>
040 Investissement Opérations d'ordre de transfert	1 150 000	1 075 000	-7%
042 Fonctionnement Opérations d'ordre de transfert entre section	375 200	450 000	20%
Total recettes :	16 136 121	14 698 403	-9%

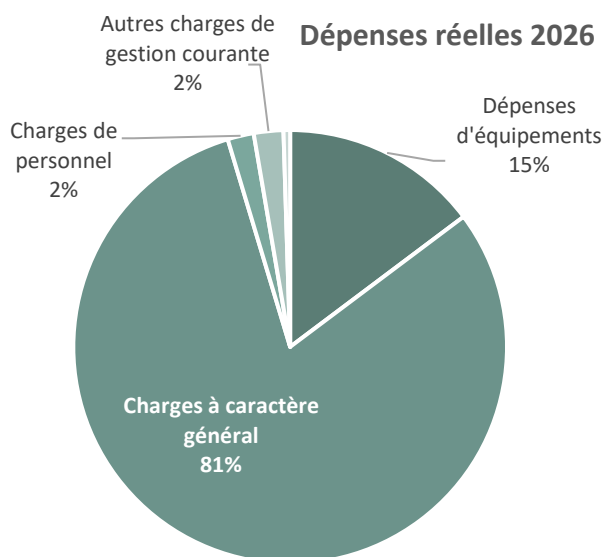


- Ce budget est financé à près de 68 % par le versement mobilité prévu à 9 M€, stable par rapport à 2025
- Les subventions et participations de nos partenaires sont la deuxième recette de ce budget avec 3 M€. Elles proviennent essentiellement de l'Etat et du SMTCO
- Les autres produits de gestion courante sont prévus pour un montant de 148 755 €

- La participation du budget principal couvre 5 % du budget. Elle est prévue en diminution de 42% par rapport au budget primitif 2025 mais se rapproche des montants corrigés aux budgets supplémentaires avec la reprise des excédents antérieurs.

2 - LES DEPENSES

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Variation
011 Charges à caractère général	11 273 586	10 617 423	-6%
012 Charges de personnel	200 000	257 190	29%
014 Atténuation de produits	60 000	45 000	-25%
65 Autres charges de gestion courante	266 490	290 170	9%
67 Charges Exceptionnelles	20 000	20 000	0%
20 à 23 Dépenses d'équipement	2 790 845	1 943 620	-30%
<i>S/total dépenses réelles :</i>	<i>14 610 921</i>	<i>13 173 403</i>	<i>-10%</i>
040 Investissement Opérations d'ordre de transfert	375 200	450 000	20%
042 Fonctionnement Opérations d'ordre de transfert entre section	1 150 000	1 075 000	-7%
Total dépenses :	16 136 121	14 698 403	-9%



- La plus importante part des dépenses concerne les charges à caractère général en diminution de 6% avec 9,8 M€ fléchés sur la concession de services publics des Transports.

- ▶ Les dépenses d'équipement constituent le deuxième poste avec 15% pour des travaux d'accessibilité des quais, l'aménagement des pistes cyclables (pose du jalonnement, et liaison Allonne/Beauvais) et divers travaux d'aménagement (pose d'arceaux, aménagement de la Trans'Oise...). Il est prévu 457 000 € pour le solde sur paiement des bus commandés en 2025. Les crédits de paiement pourront être revus au BS si besoin.
- ▶ Les autres charges sont celles nécessaires au fonctionnement régulier du service
- ▶ Les frais de personnel représentent une charge minime de ce budget avec 29%

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
	Total cumulé	CP réalisés au 31/12/2025	2026	Restes à financer
Acquisition de bus	9 000 000,00	3 009 347	457 000	5 533 653
PLUi - plan de déplacement	350 000,00	227 994	0	122 006
Travaux d'aménagement Trans'oise	1 320 000,00	3 704	150 000	1 166 296

E- La station Gaz Naturel pour Véhicules (GNV)

La vente de gaz pour 1 166 004€ finance le fonctionnement de la station (fluides, maintenance, rémunération de l'exploitant) et l'achat de gaz. Si on ajoute les mouvements comptables d'ordre, la section de fonctionnement atteint 1 203 004 €.

La section d'investissement atteint quant à elle 117 000 € avec 80 000 € pour des travaux sur la station. Le reste couvre les opérations d'ordre.

L'encours global de la dette auprès des organismes financiers est réparti comme suit :

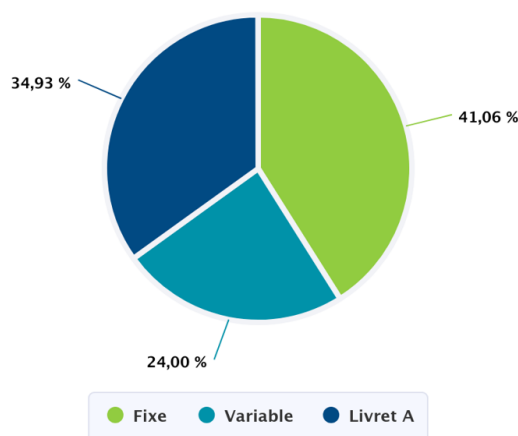
Budget	Encours au 01/01/2026	Part
Assainissement	23 551 850 €	36,62%
Principal	29 506 693 €	45,88%
Zone de Beauvais Tillé	1 438 343 €	2,24%
Eau *	9 809 268 €	15,25%
Total emprunts bancaires :	64 306 155 €	100,00%

* dont 6,093 M€ prêt relais subvention contracté en 2025

Tous budgets confondus, situation au 01/01/2026, avec les nouveaux emprunts 2025² :

Capital restant dû (CRD) 64 306 155 €	Taux moyen (ExEx, Annuel) 2,14 %	Durée de vie résiduelle 9 ans et 10 mois	Durée de vie moyenne 5 ans et 3 mois
--	-------------------------------------	---	---

Le taux moyen au 01/01/2026 est de 2,14%. Il provient d'une structure de la dette, tous budgets confondus, constituée à 41% en taux fixes et 59% en taux variables (35% en livret A et à 24% en Euribor 3 mois).

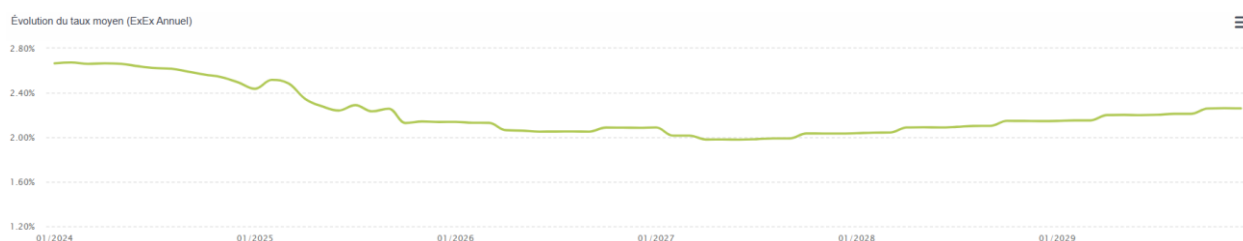
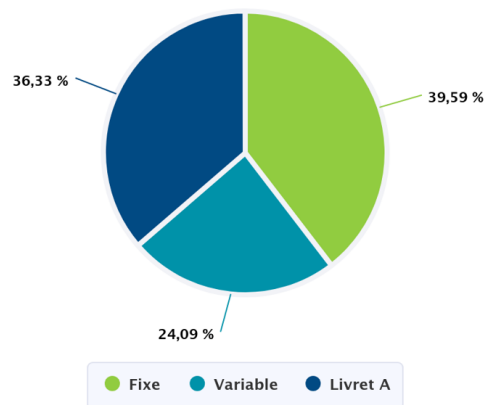


Tous budgets confondus, projection au 31/12/2026 :

Capital restant dû (CRD) 58 189 248 €	Taux moyen (ExEx, Annuel) 2,09 %	Durée de vie résiduelle 9 ans et 3 mois	Durée de vie moyenne 4 ans et 10 mois
--	-------------------------------------	--	--

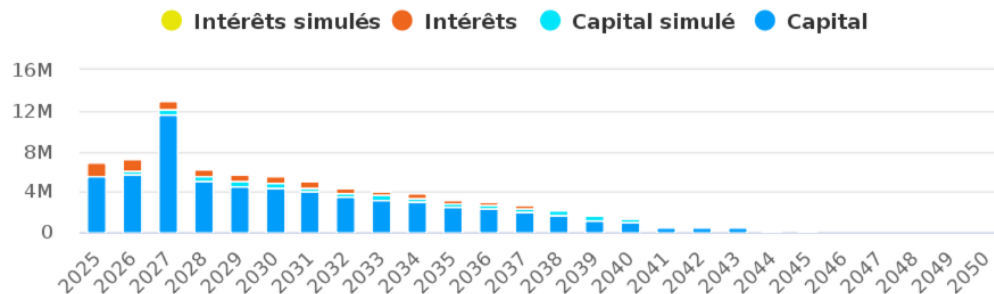
Au 31/12/2026, sur la base des anticipations de marché connues à ce jour et hors nouveaux emprunts durant l'exercice, le taux moyen s'établira à 2,09%. La structure par type de taux sera globalement constante (40% taux fixes, 36% livret A et 24% Euribor 3 mois).

² Emprunt de 5 M€ souscrit en 2025 pour le BA Assainissement



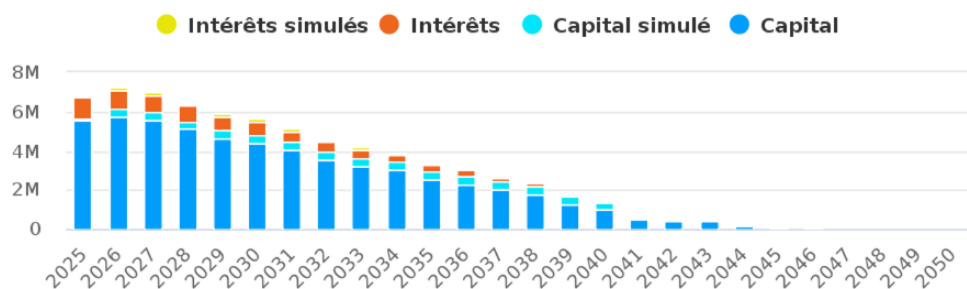
Evolution et projection du taux moyen de la CAB, tous budgets

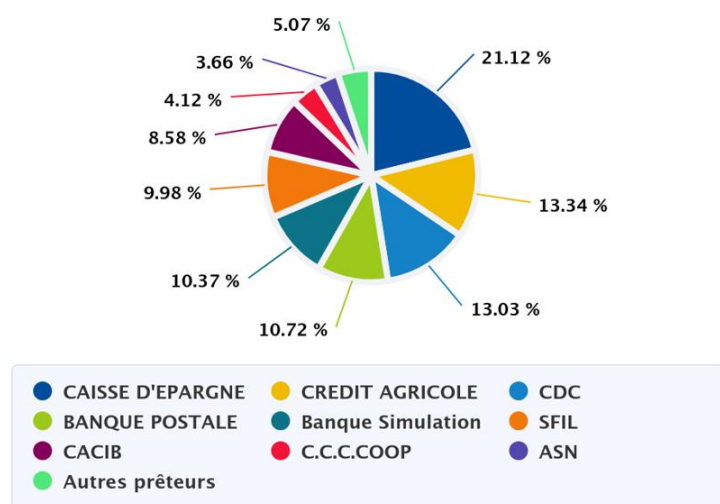
Sur la base des anticipations de marché connues à ce jour et en l'absence de nouveaux emprunts, la dette serait éteinte en 2050 et l'évolution des annuités à régler par la CAB serait la suivante :



(Avec remboursement total du prêt relais eau potable en 2027)

Profil d'extinction de la dette globale, hors prêt relais eau potable :





En 2026, sur l'ensemble des budgets, les frais des emprunts contractés en 2025 (265 k€) sont couverts par la baisse des intérêts sur les autres contrats (-267 k€).

La dette consolidée de la CAB est composée à 100% de taux non structurés et sans risque (indice 1A selon la norme Gissler) :

